



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Projet ANTIGANG

Gangs

Sensibilisation
des familles et
des collectivités
aux gangs de rue

Troisième édition

Manitoba 



Projet ANTIGANG

Gangs

Sensibilisation des familles et des collectivités aux gangs de rue

Le Projet antigang constitue la ressource documentaire de la Province au sujet des gangs.

Il comprend :

- le présent guide (à l'intention des familles et des collectivités)
- un site Web (www.gov.mb.ca/justice/index.fr.html)
- des lignes d'information téléphonique :
1 800 691-4264 (sans frais) ou 945-4264 (Winnipeg)
- le document intitulé *Signes avant-coureurs et conseils de prévention à l'intention des parents et des familles*
- un feuillet de renseignements pour les jeunes indiquant comment sortir d'un gang

Remerciements

Le gouvernement du Manitoba tient à remercier tous les particuliers et les partenaires de ce projet de leur précieuse collaboration à la préparation du présent guide. La contribution importante du Service de police de Winnipeg et de la GRC est également très appréciée. Justice Manitoba tient aussi à souligner le travail de tous les organismes communautaires du Manitoba qui cherchent à faire de leurs collectivités des lieux plus sûrs où il fait bon vivre.

Table des matières

Partie A. Introduction

1. C'est le temps d'agir	4
Apprenez à connaître les gangs	4
Utilisez ce guide	4
Objectifs du gouvernement du Manitoba	5

Partie B. Sensibilisation

1. Au sujet des gangs	6
Définitions	6
Lorsqu'un gang n'est pas un « gang »	7
Comment Justice Manitoba établit-il l'appartenance à un gang?	8
Pourquoi est-ce nécessaire d'établir l'appartenance à un gang?	8
Définition juridique d'une organisation criminelle	8
Comment les gangs sont-ils organisés?	10
2. La vie dans un gang.	12
Initiation	12
Les différents niveaux d'activités de gang	13
Ce que font les gangs	13
Les filles et les gangs	13
Liens entre les gangs et la drogue	15
Activités liées au commerce de la drogue.	15
Lien entre la drogue et le sexe.	17
3. Pourquoi les jeunes se joignent-ils à un gang?	20
Enfants et adolescents à risque	20
Enfants souffrant de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF).	21
Principales raisons évoquées pour se joindre à un gang	22
4. Incidences dans les collectivités.	25
Signes de la présence de gangs dans la collectivité	25
Graffitis de gang.	25
Tagging	27
Signes d'appartenance à un gang	28

Partie C. Plan d'action	30
1. Prévention	31
Stratégies à l'intention des parents, des tuteurs et des familles	31
Protection des enfants contre les gangs	32
Signaux d'avertissement de l'appartenance possible à un gang	40
Stratégies de prévention à l'intention des écoles	42
Lien entre la brutalité et les gangs	45
Stratégies de prévention dans les collectivités	46
Stratégies de prévention du crime dans les collectivités	51
2. Intervention – Stratégies à l'intention des parents	53
Parlez des gangs à votre enfant	53
Comment décrire la réalité des gangs à son enfant?	54
Signaux d'avertissement qu'une aide professionnelle est requise	55
Que faire si l'on soupçonne qu'un enfant fait partie d'un gang?	56
Comment aider un enfant à sortir d'un gang?	57
Retour aux études	58
Entrée sur le marché du travail	58
Stratégies à l'intention des enfants et des adolescents	
<i>Vous pouvez sortir d'un gang</i>	59
3. Suppression	61
Partie D. Drogues – Petit guide à l'intention des familles et des collectivités	63
Façon d'aborder le sujet de la drogue avec les enfants	63
Signes indiquant qu'un enfant vend de la drogue	64
Descriptions des drogues	64
Drogues courantes dans la rue et leur attirail	66
Partie E. À qui s'adresser?	69
Partie F. Bibliographie	90
Partie G. Annexe	92

Partie A – Introduction

1. C'est le temps d'agir

Apprenez à connaître les gangs

Des gangs criminels peuvent se former dans tous les types de voisinage, aussi bien en milieu urbain que dans les localités rurales. Les membres de gangs proviennent de tous les milieux culturels et socioéconomiques. Ils peuvent intimider nos enfants, nos familles et nos collectivités, mais seulement si nous les laissons faire.

Quiconque s'occupe d'enfants devrait connaître la culture des gangs et pouvoir déceler les signes avant-coureurs d'appartenance à un gang chez un enfant. La composition des familles a bien changé avec les années. Les enfants d'aujourd'hui peuvent vivre avec leurs parents, leurs grands-parents, leurs oncles, leurs tantes, leurs tuteurs ou d'autres personnes qui s'en occupent. Tout au long du présent document, le terme « parent » sera utilisé pour représenter toutes les personnes qui s'occupent d'enfants à l'heure actuelle.

Utilisez ce guide

Ce guide est une ressource mise à la disposition des familles et des collectivités qui veulent que les jeunes cessent de se joindre à des gangs de rue ou d'en faire partie. Il vise à fournir aux adultes les renseignements et les ressources nécessaires pour empêcher les garçons et les filles de se joindre aux gangs. On y trouve une description sommaire des gangs de rue du Manitoba ainsi que des conseils en matière de prévention et d'intervention destinés aux parents, aux familles et aux organismes communautaires.

Une bibliographie est fournie à la fin du guide pour vous aider à trouver les ressources qu'il vous faut. Pour en savoir plus long sur les ressources appropriées, veuillez appeler la ligne d'information téléphonique du Projet antigang au 1 800 691-4264 (sans frais) ou au 945-4264 (Winnipeg). IL NE S'AGIT PAS DE NUMÉROS D'URGENCE.

Les renseignements contenus dans le présent guide s'appuient sur des études sérieuses et les conseils des personnes et des organismes suivants :

- Justice Manitoba;
- services chargés de faire respecter la loi;
- membres de la collectivité, organismes communautaires et jeunes;
- enseignants;
- services à l'enfant et à la famille;
- travailleurs sociaux et conseillers en service social.

En connaissant mieux les gangs, nous pourrons mettre nos efforts en commun pour empêcher que des gangs se forment dans nos collectivités.

Objectifs du gouvernement du Manitoba

Les principaux objectifs du gouvernement du Manitoba sont les suivants :

1. lutter contre les gangs et poursuivre en justice le crime organisé;
2. prévenir les activités de gang et intervenir pour les supprimer;
3. favoriser et défendre tous les recours juridiques et les efforts raisonnables visant à nuire à ces activités criminelles.

Le gouvernement du Manitoba est convaincu de ce qui suit :

- C'est en évitant que les jeunes se joignent à des gangs qu'on parviendra à réduire les activités de gang.
- Les quartiers ont le droit d'être protégés des gangs.
- Les collectivités doivent être appuyées sur le terrain pour adopter des solutions qui empêchent les activités de gang de les atteindre.
- Des possibilités d'éducation et d'emploi et un logement sûr favorisent l'abandon de la vie de gang.
- La vie de gang ne doit pas être embellie par les médias, la musique et l'industrie du spectacle, ou de toute autre façon publique.

Partie B – Sensibilisation

2. Au sujet des gangs

Les gangs changent avec le temps, ce qui rend leur définition difficile. De plus, certains gangs sont mieux organisés que d'autres. Les motards criminalisés constituent un bon exemple de gangs très bien organisés qui sont moins susceptibles de changer avec le temps. Quant aux gangs de rue, certains sont très bien organisés, tandis que d'autres ont une organisation plus souple.

Définitions

Il est important de se donner une définition de ce qu'on entend par le terme « gang ». Il existe divers types de gangs aux structures variées qui nécessitent des méthodes de prévention et d'intervention différentes.

Pour les besoins de ce document, le gouvernement du Manitoba soutient les définitions de gang suivantes :

- **Motards criminalisés**
Les motards criminalisés sont des membres de clubs de motards qui se considèrent comme des « hors-la-loi ». ¹ Ces motards sont impliqués dans bon nombre d'activités criminelles comme le meurtre, le trafic de stupéfiants, l'exploitation sexuelle, l'intimidation, la fraude et le vol.
- **Clubs écoles**
Les clubs écoles prêtent main-forte aux motards criminalisés. Il peut s'agir de gangs de rue ou de motards criminalisés impliqués dans des activités de bas niveau. Les clubs écoles commettent des actes de violence afin de protéger les motards criminalisés contre les poursuites judiciaires. Par exemple, les clubs écoles distribuent et vendent des drogues, récupèrent les dettes de drogue et effectuent d'autres tâches en guise d'appui aux motards criminalisés.

¹ Gazette de la GRC, 1998

- **Gangs de rue**

Les gangs de rue sont des groupes d'adultes ou d'adolescents impliqués dans des activités criminelles dont le degré de gravité varie.² Les gangs de rue peuvent être constitués de quelques membres seulement ou en compter des centaines. Certains sont très organisés avec des chefs et des membres. D'autres gangs se forment pendant un certain temps et sont ouverts à tous, sans règles officielles ou chef en particulier. Les gangs peuvent se défaire, se scinder ou prendre la relève d'autres gangs. Certains gangs de rues regroupent des personnes ayant la même origine ethnique ou culturelle.

Ce guide porte sur les gangs de rue. Son but est d'empêcher les jeunes de se joindre à des gangs et de mettre un terme aux activités des gangs de rue qui soutiennent les organisations criminelles.

Lorsqu'un gang n'est pas un « gang »

Tous les jeunes qui se tiennent en groupe ne forment pas nécessairement un « gang ». Certains ados qui se retrouvent dans des centres commerciaux ou des écoles disent peut-être qu'ils font partie d'un gang, mais ils ne sont pas impliqués dans des activités criminelles. D'autres jeunes peuvent se tenir ensemble parce qu'ils partagent un intérêt envers une certaine sous-culture (p. ex., les « Goths »).

Les parents et tuteurs et les membres de la collectivité doivent porter une attention particulière aux activités de gang éventuelles, mais il est important de ne pas réagir de façon excessive en qualifiant de membres de gangs tous les jeunes qui se tiennent ensemble.

Le gang devient ta famille. Même si ton cousin fait partie d'un autre gang, cela importe peu. Tu ne reconnais plus ta véritable famille. Tu peux finir par te battre avec ton propre cousin.

**Membre de gang,
établissement de Stony Mountain, 2006.**

² James C. Howell et A. Egley, *Gangs in Small Towns and Rural Counties*. National Youth Gang Centre; Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, juin 2005

Comment Justice Manitoba établit-il l'appartenance à un gang?

Justice Manitoba établit l'appartenance à un gang en se fondant sur les critères suivants :

1. l'individu a été identifié comme membre d'un gang par une ou des sources fiables;
2. il est associé à des membres de gang connus;
3. il admet faire partie d'un gang;
4. il est associé à la criminalité liée aux gangs;
5. un juge a établi qu'il faisait partie d'un gang dans sa décision;
6. il affiche des symboles associés à un gang.

Nota – Les individus doivent répondre au critère n° 4 et à deux autres critères pour être considérés comme membres d'un gang par Justice Manitoba. Les services de police ont établi des critères similaires partout au Canada.

Pourquoi est-ce nécessaire d'établir l'appartenance à un gang?

Enquêter sur les gangs et faire comparaître des membres de gangs devant le tribunal est un processus très complexe. Établir officiellement qui fait partie ou non d'un gang permet à la police de recueillir des éléments de preuve pouvant servir dans des poursuites civiles ou criminelles. Il est également nécessaire d'établir officiellement l'appartenance à un gang pour engager des poursuites contre des membres de gangs et en assurer la gestion en prison. Ce critère protège aussi contre les fausses accusations d'appartenance à un gang.

Définition juridique d'une organisation criminelle

Le terme *organisation criminelle* a une signification juridique particulière en vertu du paragraphe 467.1(1) du *Code criminel* :

Une organisation criminelle est définie comme un groupe, quel qu'en soit le mode d'organisation :

- a) composé d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger;
- b) dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer ou procurer à une personne qui en fait partie, directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier.

Cette définition ne vise pas le groupe d'individus formé au hasard pour la perpétration immédiate d'une seule infraction.

En termes plus simples, une organisation criminelle est tout groupe comptant au moins trois personnes dont l'objet principal est de commettre ou de faciliter un ou plusieurs crimes graves pour en retirer de l'argent.

Les organisations criminelles sont de plus en plus ingénieuses et mobiles. Elles peuvent avoir établi des liens criminels internationaux et mener des activités à l'étranger. Certains motards criminalisés, par exemple, ont établi des chapitres dans d'autres pays.

Les activités des organisations criminelles comprennent le commerce de drogues illicites (opérations de culture), l'exploitation sexuelle, l'immigration illégale, le trafic d'êtres humains, le blanchiment d'argent, les crimes économiques, le commerce transfrontalier de marchandises contrefaites et même des crimes contre l'environnement comme le rejet de déchets toxiques.³

Le gouvernement du Manitoba a lancé une série d'initiatives afin de répondre aux activités de gang. Ces initiatives témoignent d'un effort global et concerté de la part des services chargés de faire respecter la loi, des procureurs, des tribunaux, des services correctionnels et de la collectivité.

³ GRC, 2006

Comment les gangs sont-ils organisés?

Certains gangs ont des chefs et suivent des règles strictes. D'autres s'inspirent du monde des affaires et désignent un président, un vice-président et des membres du conseil. L'appartenance se base souvent sur une loyauté absolue. Les jeunes peuvent finir par faire partie des têtes dirigeantes avec le temps.

- **Membres à part entière**

Les membres à part entière ont une loyauté inébranlable envers le gang. Ces membres ont été initiés au gang d'une façon ou d'une autre (p. ex., ils doivent se battre avec des membres du gang ou commettre un crime grave comme des voies de fait ou un vol à main armée). Ils sont actifs à l'intérieur du gang et tiennent au style de vie du gang.

- **Membres associés ou affiliés**

Certains gangs permettent à des personnes qui n'ont pas vraiment été initiées comme membres ou qui n'ont pas participé pleinement à leurs activités de devenir des membres affiliés. Le gang assure une protection et un soutien aux membres affiliés en échange de services précis.

- **Membres potentiels ou « aspirants »**

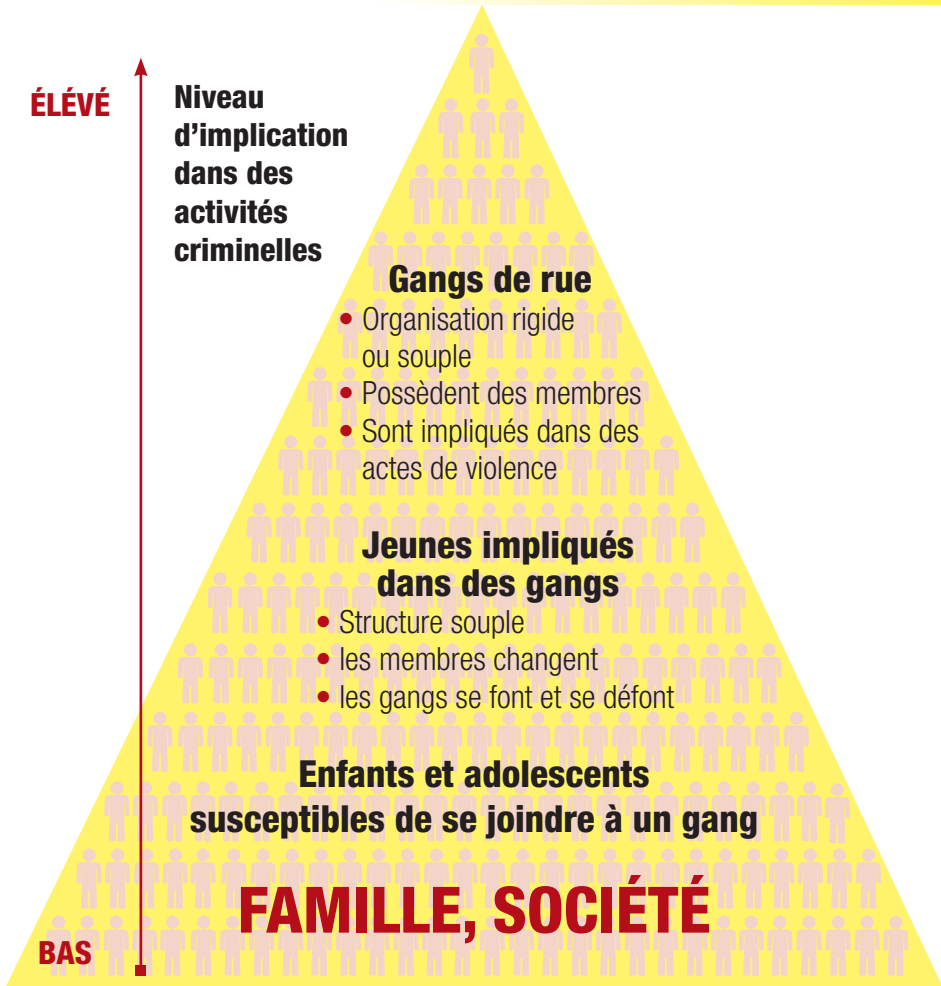
Il s'agit habituellement des plus jeunes éléments associés à un gang. Ce peut être des recrues ou encore des jeunes qui cherchent activement à faire partie du gang. Certains n'ont pas plus que 9 ou 10 ans. Ils traînent avec des membres du gang et pensent que la vie dans un gang est normale et valable. Leurs problèmes et leurs opinions peuvent être similaires à ceux des membres du gang.

- **Fabulations à propos des activités de gang**

Certains jeunes sont en admiration devant un membre de gang ou la vie dans un gang et rêvent d'en faire partie. Cela peut se produire même s'ils ne connaissent pas de gangs ou de membres de gangs. Le cinéma, la télévision, les journaux et les autres médias peuvent favoriser ce genre de fabulation.

Tout part de la famille. Si t'arrives chez toi et que ta mère et ton père sont en train de boire, ils n'ont rien à t'apprendre. Tes amis, eux, t'enseignent des choses. C'est ainsi que tes amis deviennent ta famille.

Membre de gang,
établissement de Stony Mountain, 2006.



OJJDP 2006, Justice Manitoba, 2006

2. La vie dans un gang

Trois facteurs commençant par la lettre R caractérisent la vie dans les gangs :

- la réputation
- le respect
- les représailles

Les membres de gangs cherchent à se bâtir une réputation de façon à ce que leurs pairs leur vouent une grande estime. Ils exigent le respect qu'ils pensent qu'on leur doit en tant que membres d'un gang. S'ils n'obtiennent pas ce respect, ils ont recours à des représailles souvent violentes.

Les membres de gangs font une promotion active de leur gang. Ils dépendent de la sous-culture liée aux gangs pour combler leurs principaux besoins. Ils manipulent et brutalisent les membres moins influents et d'autres personnes dans la collectivité.

Initiation

La plupart des gangs font subir une initiation à leurs nouveaux membres. Ils sont habituellement obligés de se battre avec d'autres membres du gang. Par exemple, le gang peut décider de battre le nouveau membre pendant un certain nombre de minutes. Certains nouveaux membres doivent commettre des crimes. L'initiation peut être la même pour les garçons et les filles.

***Protection, sécurité et représailles.
C'est ce qui attire les jeunes dans
les gangs.***

Membre de gang,
établissement de Stony Mountain, 2006

Les différents niveaux d'activités de gang

Les activités de gang englobent aussi bien des activités criminelles mineures que des actes criminels graves. Les activités criminelles liées aux jeunes comprennent l'extorsion de l'argent du lunch, l'inscription de graffitis, le vandalisme, la brutalité, l'intimidation, le vol de bicyclettes, le cambriolage, le vol à l'étalage, la consommation et le commerce de drogues et l'école buissonnière. Ces comportements peuvent mener à des activités criminelles plus graves. Les jeunes peuvent aussi faire l'objet d'accusations criminelles.

Les activités criminelles liées aux gangs de rue regroupent des crimes plus graves comme l'homicide, les voies de fait, le vol qualifié, le braquage au foyer, l'homicide involontaire, le commerce de drogues, la fusillade à partir d'un véhicule en mouvement, l'incendie criminel, le viol, l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, l'intimidation des victimes et des témoins, et le vol de véhicule.

Ce que font les gangs

Lorsque les membres de gang sont réunis, le risque que des crimes violents soient commis est très élevé. Leur violence est aveugle et imprévisible et frappe des victimes innocentes. Les gangs de rue sont responsables de fusillades à partir d'un véhicule en mouvement et d'attaques au couteau. Les membres de gang ont aussi recours à la violence pour intimider d'autres membres, des résidents du quartier innocents, la police et les représentants de la justice.

Les filles et les gangs

Le personnel de Justice Manitoba a parlé à des filles qui disent avoir fait partie de gangs. Les organismes communautaires et les services chargés de faire respecter la loi sont conscients de la présence de filles dans des gangs de garçons. Jusqu'à maintenant, peu d'études sur les filles de gangs ont été effectuées. La plupart des études sur les gangs sont axées sur les membres masculins.

Les filles impliquées dans les gangs peuvent posséder les caractéristiques suivantes :

- elles viennent d'un milieu pauvre;
- elles sont jeunes, célibataires, sans emploi et peu instruites;
- elles ont été victimes de mauvais traitements d'ordre physique ou sexuel;
- elles vivent dans des quartiers centraux où le taux de criminalité est élevé;
- elles sont connues des services de protection de la jeunesse;
- elles ont commis des actes criminels.

On a rapporté que les filles aussi doivent subir une initiation pour faire partie d'un gang. Elles peuvent être battues, obligées à commettre un crime ou, dans certains cas, tenues de se livrer à des actes sexuels.

Les raisons qui amènent les filles à se joindre aux gangs sont les mêmes que les garçons. Dans les quartiers les plus durs des villes et des localités, des jeunes filles plus vulnérables se sentent parfois obligées de se joindre à un gang pour survivre. Elles considèrent qu'il n'y a pas d'autres choix.

Se joindre à un gang peut aussi être perçu comme une amélioration par rapport à la situation vécue par ces filles, surtout si elles sont victimes de violence physique ou sexuelle à la maison. Ces filles se disent qu'un gang les protégera contre les mauvais traitements. Sauf qu'elles deviennent habituellement la propriété des garçons et tous dans le gang savent à qui appartient telle fille.

Les filles ne comptent pas parmi les chefs de file des gangs, à l'instar des autres groupes du crime organisé. Elles se rangent d'elles-mêmes et sont souvent invisibles aux yeux des garçons, jusqu'à ce qu'on ait besoin d'elles. Les filles participent pratiquement aux mêmes activités que les garçons. Sauf qu'elles n'obtiennent pas le même statut que leurs confrères, et ce, même si elles prennent les mêmes risques. De plus, les filles de gang subissent souvent des mauvais traitements de la part des garçons, comme le viol et des voies de fait. Les garçons peuvent aussi exploiter sexuellement les filles en les obligeant à se livrer au commerce du sexe.

Liens entre les gangs et la drogue

Le commerce de la drogue constitue la principale source de fonds des groupes du crime organisé et des gangs. Ce commerce est loin de se limiter aux revendeurs locaux. Les gangs prennent et vendent toutes sortes de drogues. Les plus courantes sont le crack (forme de cocaïne), l'ecstasy, la marijuana et le crystal meth. Toutes sortes d'infractions dont le vol, l'exploitation sexuelle, l'introduction par effraction et d'autres crimes avec violence sont associées au commerce et à l'usage de drogues illicites. Le trafic de stupéfiants a ainsi des effets négatifs profonds dans les quartiers.

Activités liées au commerce de la drogue

Voici quelques exemples de la façon dont les gangs de rue s'adonnent au commerce de la drogue :

- **Drogue sur appel**

Les revendeurs d'un gang se servent de leur téléphone cellulaire pour recevoir leurs commandes de drogue et assurer la livraison à leurs clients. La police signale que les revendeurs utilisent souvent des autos louées quand ils mènent ce type de transactions.

- **Sentinelles**

Certains gangs se servent d'enfants comme sentinelles chargées d'avertir les revendeurs de drogues du quartier lorsqu'ils voient un véhicule suspect ou une auto patrouille.

La police et des

membres de la collectivité ont rapporté avoir vu des enfants à bicyclette chargés de faire le guet à un coin de rue.

*Les jeunes entrent pour faire de l'argent. Au diable l'aide sociale!
Je vais vendre de la drogue et m'enrichir! C'est de l'argent vite fait.*

Membre de gang,
établissement de Stony Mountain, 2006.

- **Utilisation d'appâts**

Les gangs vont souvent attirer les enfants et les adolescents en commençant par leur offrir de la drogue gratuitement, puis en cessant de le faire une fois qu'ils ont acquis une dépendance. Les enfants et les ados sont alors obligés de se joindre aux gangs en guise de paiement pour se procurer encore plus de drogue, ou encore forcés de travailler dans la rue, de se livrer à des actes sexuels contre rémunération ou de gagner de l'argent pour soutenir leur accoutumance.

- **Mélange de drogues**

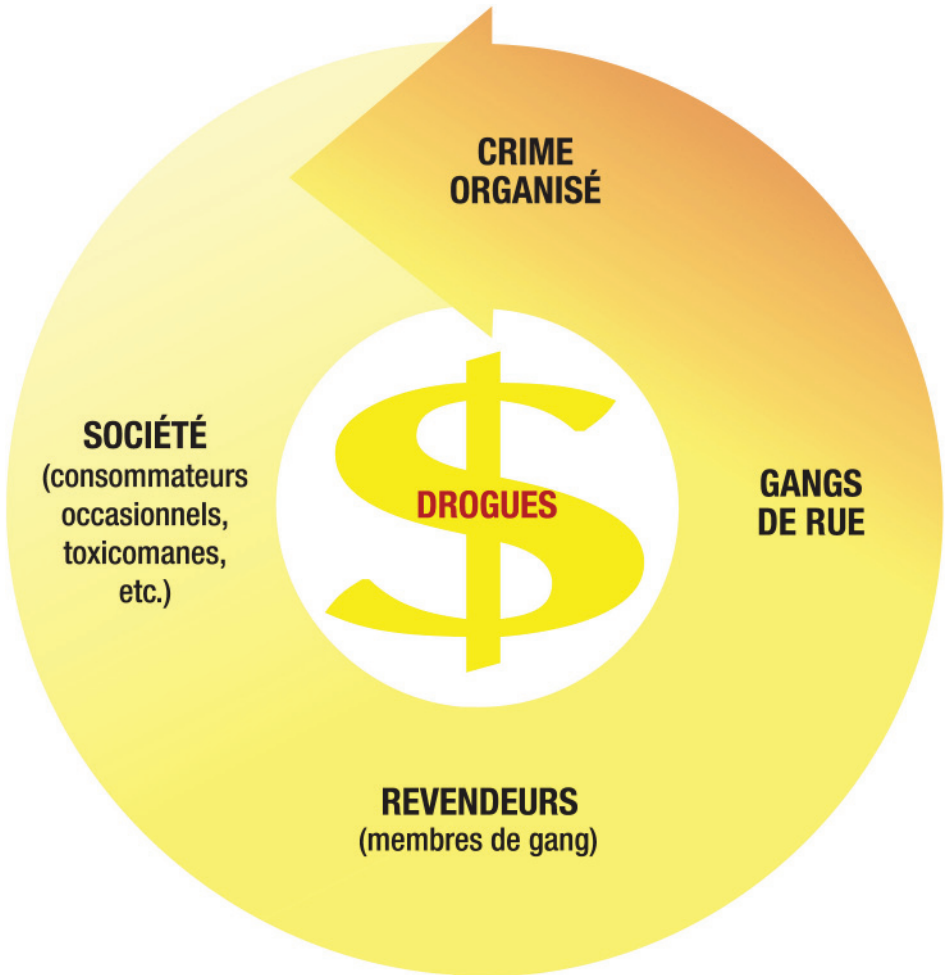
Des membres de la collectivité et la police rapportent aussi que des gangs mettent du crystal meth dans des joints de marijuana. Le crystal meth est extrêmement dangereux et entraîne rapidement une dépendance. Il devient ainsi plus facile d'accrocher les enfants et les jeunes qui dépendent ensuite des membres du gang pour se procurer encore plus de drogue.

Les gens devraient prendre conscience qu'en consommant des drogues illicites, même à l'occasion, ils soutiennent consciemment ou non les activités de gang.

Le gouvernement du Manitoba a adopté diverses mesures pour lutter contre le commerce de la drogue, les drogueries et les gangs dans nos quartiers. La Province mène des campagnes de sensibilisation publique aux dangers du crystal meth et s'est attaquée au problème des drogueries de quartier utilisées par les gangs.

À la page 63, vous trouverez de plus amples renseignements sur les drogues et la manière de parler des dangers liés à l'usage de la drogue aux enfants et aux adolescents.

Où va l'argent tiré du commerce de la drogue?⁴



Lien entre la drogue et le sexe

Avant d'examiner le rôle que la drogue et le sexe jouent dans la vie de gang, il est important de faire la différence entre les adultes qui travaillent dans le commerce du sexe et l'exploitation sexuelle des enfants. Les définitions ci-dessous sont fournies par le gouvernement du Manitoba.

⁴ Service de police de Winnipeg, 2006

Exploitation sexuelle des enfants – Le fait de contraindre, de persuader ou d’engager une personne de moins de 18 ans à participer à un acte sexuel, au commerce du sexe ou à la pornographie, avec ou sans son consentement, en échange d’argent, de drogues, de logement, de nourriture, de protection ou d’autres nécessités.⁵

Travailleur(se) du sexe – Personne adulte (18 ans et plus) qui s’adonne au commerce du sexe en échange d’argent ou de biens.⁶

Nota – Contrairement à l’adulte, l’enfant ou l’adolescent qui s’adonne au commerce du sexe en échange d’argent ou de biens est victime d’exploitation sexuelle.

Les gangs et le commerce du sexe

Le commerce du sexe et l’industrie des drogues illicites au Manitoba vont de pair. Le commerce du sexe est une question d’offre et de demande. L’offre comprend des enfants victimes d’exploitation, des femmes et des transgenres. La demande provient de particuliers prêts à payer ces personnes en échange de services sexuels. C’est cette demande constante qui assure la survie du commerce du sexe tout en appuyant le trafic de drogues illicites et le crime organisé.

Les gangs et l’exploitation sexuelle des enfants

Comme le commerce de la drogue constitue la principale source de revenu des gangs, l’exploitation sexuelle joue un rôle clé dans le cycle de financement. Les membres de gang encouragent l’exploitation sexuelle des enfants en commençant par leur offrir de la drogue gratuitement, puis en cessant de le faire une fois qu’ils ont acquis une dépendance. Ces jeunes dépendent ensuite des membres de gang pour soutenir leur accoutumance croissante et sont obligés de travailler dans la rue pour gagner l’argent leur permettant de se procurer de la drogue.

Les membres de gang peuvent aussi exercer de la pression sur leurs petites amies ou d’autres jeunes filles pour qu’elles échangent des faveurs sexuelles contre de la drogue ou pour qu’elles travaillent dans le commerce du sexe, que ce soit dans la rue ou à l’intérieur

⁵ Solutions Quartiers : Luttons ensemble contre l’exploitation sexuelle dans nos rues, mars 2006

⁶ Ibidem

(p. ex., salons de massage). L'argent ainsi gagné est remis au gang. Bien souvent, les enfants deviennent victimes d'exploitation sexuelle par l'entremise de membres de gang qu'ils considèrent comme des amis. Bon nombre de ces enfants n'ont pu compter sur leur famille ou des amis pour combler leurs besoins fondamentaux (survie, sécurité, besoin d'appartenance). En désespoir de cause, ces enfants et ces adolescents se sont tournés vers un gang en croyant à tort que ses membres se soucient d'eux.

Cependant, à force de mauvais traitements et de victimisation, ils finissent par s'apercevoir que concrètement, la vie dans un gang est bien différente de ce qu'ils s'imaginaient.

Ressources du gouvernement provincial

En décembre 2002, le gouvernement du Manitoba a annoncé l'adoption d'une stratégie de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents. Cette stratégie, qui est le fruit de partenariats entre le gouvernement et la collectivité, est axée sur les besoins des enfants et propose de travailler avec différents organismes afin d'élaborer des plans qui fonctionnent.

Les enfants et les adolescents victimes d'exploitation sexuelle dans le commerce du sexe subissent des mauvais traitements. Pour obtenir de plus amples renseignements et des ressources à ce sujet, veuillez appeler le coordonnateur des services à l'intention des enfants et des adolescents victimes d'exploitation sexuelle au 945-5055 à Winnipeg, ou sans frais au 1 866 626-4862, poste 5055.

Le gouvernement du Manitoba a publié dernièrement *Solutions quartiers – Luttons ensemble contre l'exploitation sexuelle dans nos rues*, qui brosse un tableau du commerce du sexe, notamment de ses effets sur les victimes d'exploitation sexuelle et les collectivités où ce commerce se fait.

Vous pouvez lire la publication au www.gov.mb.ca/justice/safe/index.fr.html ou encore en obtenir un exemplaire en vous adressant à la :

Direction de la justice communautaire, Justice Manitoba
Téléphone : 945-0493 (Winnipeg)
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 0493

3. Pourquoi les jeunes se joignent-ils à un gang?

Il est tout à fait naturel de chercher à appartenir à un groupe. Pour les jeunes, le besoin d'appartenance ou d'intégration peut devenir une obsession. S'ils ne se sentent pas à leur place dans leur famille ou à l'école, ils risquent de se tourner vers un gang pour combler ce besoin d'appartenance. La pression des pairs, l'absence de choix positifs dans la collectivité ou le besoin de sécurité ou de reconnaissance peut aussi influencer le jeune dans sa décision de se joindre à un gang.

Les familles et les enfants qui font face à la pauvreté, à de mauvaises conditions de logement et à un taux élevé de chômage sont souvent vulnérables aux gangs et à des activités criminelles potentielles. Un certain nombre d'Autochtones, confrontés à des conditions de vie semblables et aussi au racisme et aux effets sociaux et culturels à long terme occasionnés par l'expérience des pensionnats, sont encore plus à risque. Les nouveaux Canadiens, qui doivent composer avec ces conditions ainsi qu'avec des problèmes d'adaptation à leur pays d'accueil, peuvent également être à risque de devenir membres d'un gang.

Enfants et adolescents à risque

Bien que nul ne soit à l'abri, les experts ont établi que les personnes qui se joignent à un gang ont tendance à :

- posséder des lacunes au niveau des techniques élémentaires de survie et des sentiments de sécurité et d'appartenance;
- provenir d'un foyer où il y a des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie;
- avoir des membres de leur famille ou des amis déjà associés aux gangs;
- être des garçons (bien que certains gangs comptent des filles parmi leurs membres et associés);
- avoir entre 13 et 23 ans;
- avoir de mauvais résultats scolaires;

- vouloir exercer un pouvoir ou un contrôle sur les autres;
- avoir des antécédents de violence ou d'actes criminels;
- venir d'un milieu pauvre;
- avoir peu d'estime de soi;
- être victimes de mauvais traitements ou de négligence;
- avoir des modèles négatifs;
- être sans emploi avec peu de compétences professionnelles;
- avoir un comportement colérique et être portés au crime.

Enfants souffrant de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale (ETCAF)

Des enfants qui risquent d'être attirés par les gangs

Qu'est-ce que l'ETCAF?

L'ETCAF désigne une série de troubles qui peuvent affecter des bébés dont la mère consommait de l'alcool pendant sa grossesse. Lorsqu'une femme enceinte boit de l'alcool, cet alcool est transmis de la mère à l'enfant qu'elle porte. Les bébés souffrant de l'ETCAF ont généralement une déficience congénitale, c'est-à-dire des problèmes physiques, psychologiques et de comportement.

Comment le l'ETCAF affecte-t-il les enfants?

Comme l'ETCAF peut être la source de troubles psychologiques et physiques, les enfants ayant reçu un diagnostic de l'ETCAF peuvent :

- avoir de la difficulté à contrôler leurs agissements et à s'entendre avec les autres;
- ne pas arriver à maintenir leur attention et à apprendre à l'école;
- souffrir de dépression et avoir des problèmes de drogue et d'alcool;
- avoir de la difficulté à maintenir un emploi;
- faire difficilement la distinction entre le bien et le mal, ce qui peut être la source de problèmes avec la justice.

Les gangs peuvent exercer un attrait auprès des enfants souffrant de l'ETCAF en raison de leurs capacités limitées. Bien souvent, ils ont une capacité de raisonnement limitée et de la difficulté à comprendre que leurs actes ont des conséquences. On peut ainsi plus facilement les manipuler pour les amener à mal agir (p. ex., vandalisme, graffiti).

Le gouvernement du Manitoba a mis en œuvre un certain nombre de programmes de prévention et d'intervention se rapportant à l'ETCAF. Pour en savoir plus long à ce sujet, veuillez communiquer avec le :

Coordonnateur des programmes communautaires de prévention de l'ETCAF

114, rue Garry, bureau 219

Winnipeg (Manitoba) R3C 4V6

Téléphone : 945-2266 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 888 848-0140

Courriel : healthychild@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/healthychild/fas/index.fr.html

Il existe aussi un numéro sans frais où l'on peut obtenir des renseignements sur les maladies associées à l'alcool, et ce, dans toutes les régions du Manitoba.

Renseignements sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (l'ETCAF) au Manitoba : 1 866 877-0050
(Ce service est une initiative conjointe de Santé Canada et Enfant en santé Manitoba.)

Principales raisons évoquées pour se joindre à un gang

Les jeunes entrent dans un gang pour toutes sortes de raisons. Certains membres de gang attirent les enfants et les adolescents en leur promettant des choses qui sont difficiles à refuser. Voici quelques-unes des principales raisons évoquées pour se joindre à un gang.

- **Famille de substitution** – Des jeunes veulent combler un besoin d'appartenance qu'ils n'arrivent pas à assouvir dans leur famille ou à l'école.
- **Reconnaissance** – Certains jeunes deviennent membres d'un gang pour se sentir importants, peut-être parce qu'ils sont sans emploi ou réussissent mal à l'école. Comme ils ne se perçoivent pas comme des êtres particulièrement doués, des chefs de file ou des élites sportives, ils se joignent à des groupes au sein desquels ils peuvent réussir en fonction de normes différentes. Les gangs peuvent les aider à y parvenir.

- **Tradition et imitation** – Des jeunes se joignent à des gangs parce que des personnes qu'ils admirent sont ou ont été membres de gang.
- **Protection** – Il y en a qui s'y sentent en sécurité. Les autres membres du gang les protègent des gens de l'extérieur ou les aident à se venger. Des membres de gang observent souvent qui se fait persécuter par les autres enfants, puis offrent leur protection aux victimes.
- **Manque de choix** – L'absence de possibilités, les mauvais choix de vie et la forte pression des pairs peuvent amener des jeunes à faire partie d'un gang.
- **Menaces** – Certains enfants et adolescents croient faire l'objet de pressions – réelles ou imaginaires – pour devenir membres d'un gang. Il arrive effectivement que des membres de gang ont recours à la menace pour forcer quelqu'un à se joindre à eux.
- **Entraide générationnelle** – Des jeunes peuvent se joindre à un gang parce que des membres de leur famille en font déjà partie. Certains ont dit que leurs parents, oncles et cousins sont tous membres de gang. Comme l'appartenance à un gang fait partie de la vie, ces jeunes trouvent qu'ils n'ont guère le choix. On a déjà rapporté que des personnes impliquées dans des gangs habillent leurs bébés de façon à ce qu'ils aient l'air d'un membre de gang (p. ex., lui mettre un foulard).

C'est une question d'attention. Ma mère ne m'accorde aucune attention, même si j'ai sauté une journée d'école ou que j'arrive à la maison dans une voiture de police. Mes amis m'en donnent, eux, de l'attention. Si j'avais droit à de l'attention à la maison, je ne trainerais pas dans les rues.

Membre de gang,
établissement de
Stony Mountain, 2006.

Justice Manitoba a constaté qu'un nombre important de membres de gangs de jeunes incarcérés ont des membres de leur famille qui sont aussi impliqués dans des gangs.

(Justice Manitoba : services correctionnels pour les jeunes, 2006)

- **Argent** – Il peut être difficile pour un jeune de refuser l'argent qu'on lui propose. L'argent provenant d'activités criminelles et de la vente de drogue peut être très attirant.
- **Drogue** – Les membres de gang offrent gratuitement de la drogue aux enfants et aux adolescents comme moyen de les attirer dans leur gang.
- **Cadeaux** – Des articles qui coûtent cher (p. ex., téléphones cellulaires), des vêtements ou des chaussures de course griffés et d'autres cadeaux servent souvent à amener des jeunes à se joindre à un gang.

*J'ai grandi en présence de l'alcool.
Je traînais dehors au beau milieu de la
nuit. Quand j'arrivais à la maison, ma
mère cuvait son alcool. Je me serais
bien débarrassé de l'alcool.
Cela m'aurait aidé.*

Membre de gang,
établissement de Stony Mountain, 2006

4. Incidences dans les collectivités

Aujourd'hui, les gangs sont mobiles. Aucun quartier n'est à l'abri des gangs. Un gang peut se tenir dans un secteur ou quartier donné qu'il considère comme le sien (p. ex., centre commercial, dépanneur, parc, école). Ce lieu de rassemblement est parfois considéré comme le « centre » ou « cœur » du territoire du gang. Cependant, les gangs du Manitoba ne sont pas aussi « territoriaux » qu'on serait porté à le croire. En fait, ils se préoccupent davantage du contrôle du commerce de la drogue dans un secteur donné de la ville ou de la collectivité.⁷

Quand un gang arrive dans une collectivité, la crainte et la violence augmentent. Des propriétés peuvent être vandalisées et couvertes de graffitis. Ce qui amène certains résidents à ne plus oser sortir de chez eux. Le vandalisme, le vol et la peur des clients peuvent ruiner les commerces et les obliger à s'installer ailleurs, ce qui fait perdre des emplois et de l'argent à la collectivité.

Les gangs peuvent aussi faire augmenter la criminalité dans une collectivité. Les membres de gangs commettent plus souvent des infractions avec violence que les autres criminels. Ils commettent aussi plus de crimes graves et leur carrière criminelle dure plus longtemps.

Signes de la présence de gangs dans la collectivité

Les gangs indiquent souvent leur présence dans un secteur par des signes, des signaux et des actions. Ces signes peuvent changer rapidement, mais il y en a qui reviennent.

Graffitis de gang

Tous les graffitis ne proviennent pas des gangs. Les graffitis de gang cherchent à glorifier le gang et à envoyer des messages aux autres gangs. Les graffitis dans les lieux publics ou sur la propriété privée constituent souvent un des premiers signes de la présence active d'un gang dans un quartier.

⁷ Service de police de Winnipeg, 2006

Les graffitis défigurent la propriété personnelle et publique avec des lettres, des symboles, des surnoms et des dessins. L'inscription de graffitis se fait habituellement avec de la peinture en aérosol. Les noms, les symboles et les caractères inscrits servent à identifier les gangs et leurs membres ainsi qu'à délimiter un territoire en cas de dispute. Les graffitis peuvent servir à annoncer qui sont les membres dirigeants et à faire connaître les activités du gang aux membres.

Les graffitis de gang servent aussi à menacer et à défier d'autres gangs. Défigurer le graffiti d'un gang rival est considéré comme une insulte. Lorsqu'un gang en provoque un autre au moyen de graffitis, cela peut engendrer de la violence.

Comment savoir si un graffiti est lié à un gang?

Les graffitis de gang :

- sont souvent en majuscules;
- sont souvent de la couleur associée au gang;
- peuvent contenir une liste de surnoms;
- peuvent avoir été défigurés par des gangs rivaux;
- peuvent se trouver dans des secteurs où l'activité de gang est courante.



Tagging

Le mot « tag » est un diminutif de l'expression anglaise « turf art graffiti ». Un « tagueur » est une personne qui croit que le graffiti est une forme d'art et qui s'approprie un surnom qu'il dessine sur divers objets. Il arrive que les tagueurs se fassent concurrence en essayant de dessiner leurs surnoms ou slogans dans des endroits visibles. Les graffitis des tagueurs ne sont généralement pas associés à un gang, mais ils constituent une forme de vandalisme qui contribue à donner une mauvaise apparence aux collectivités.

Différences entre les tags et les graffitis de gangs

Les gangs se servent des graffitis pour menacer, se vanter ou revendiquer un territoire. Les graffitis de gang contiennent des lettres et des chiffres et ont rarement une valeur artistique. La police s'en sert parfois comme élément de preuve ou source de renseignements. Pour leur part, les tagueurs produisent souvent des graffitis artistiques qui représentent des images et des symboles et qui vantent leur talent.

Que faire si vous découvrez des graffitis dans votre quartier?

Si vous êtes propriétaire d'une maison ou d'un commerce, vous devriez rapporter les graffitis de gang à la police avant de les enlever. La police prend les graffitis de gang en photo afin de suivre les activités de gang dans les collectivités. Dans la plupart des cas, vous ne courez pas de risque à effacer des graffitis, pourvu que vous enleviez tout, de façon à ce qu'aucun gang n'ait l'impression d'avoir été pris à partie.

Si vous voyez des gens faire des graffitis, communiquez avec votre service de police local. À Winnipeg, appelez le Service de police de Winnipeg au 986-6222. De plus amples renseignements sur la prévention des graffitis sont donnés au www.winnipeg.ca/police/TakeAction/graffiti_prev.stm (en anglais seulement).

Justice Manitoba est également responsable du programme d'enlèvement des graffitis « Off the Wall », qui permet à des jeunes ayant des problèmes avec la justice de travailler dans la collectivité en enlevant les graffitis. Pour en savoir plus, vous pouvez appeler les responsables du programme à Winnipeg, au 782-0436 (n° de cellulaire à Winnipeg) services de probation.

Signes d'appartenance à un gang

En plus d'avoir une attitude arrogante, de se vanter et d'être brutaux, les membres de gang utilisent toutes sortes de moyens pour montrer leur appartenance à un gang.

Couleurs – Certains membres de gangs arborent les couleurs associées à leur gang, surtout sur leurs vêtements, pour montrer leur appartenance et faire du recrutement.

Style vestimentaire – Ils portent parfois un vêtement d'une manière bien particulière (p. ex., mettre une casquette de travers, rouler une jambe de pantalon, porter des pantalons bouffants). Les membres de bon nombre de gangs portent un style particulier de vêtements de sport et d'accessoires (casquettes de baseball, vestes, pantalons ou chemises, ou encore boucles de ceinture, porte-clés et chaussures). Le logo, le nom ou le graffiti du gang peut aussi apparaître sur les vêtements. Certains membres de gang se font imprimer leur nom ou le logo d'usage sur des vêtements.

Bandanas – Les bandanas sont souvent associés à l'appartenance à un gang. Ces foulards se portent de diverses façons (ils peuvent être portés comme mouchoirs de tête, dépasser de la poche arrière, être drapés autour d'une veste, roulés autour d'une jambe ou d'un poignet). La couleur du bandana permet d'identifier le gang et peut-être même le rang que le membre occupe dans le gang.

Coupe de cheveux – La coupe de cheveux peut indiquer l'appartenance à un gang en particulier. Par exemple, les membres d'un gang peuvent porter des tresses, se raser une partie du crâne ou de leurs sourcils ou teindre leurs cheveux d'une couleur particulière.

Tatouages – Les tatouages peuvent indiquer l'appartenance à un gang. Ils peuvent être simples ou élaborés et se trouver sur n'importe quelle partie du corps, y compris les mains, les bras ou les jambes. C'est le gang qui décide qui porte un tatouage et quel type de tatouage. Les membres à part entière peuvent avoir des tatouages couvrant tout leur dos. Dans certains gangs, les membres

se méritent le droit de porter certains tatouages, comme après avoir commis des crimes avec violence. Si un gang décide qu'un membre ou le membre d'un gang rival ne devrait plus porter un tatouage, il peut l'enlever en le brûlant ou en l'enlevant à même la peau de la personne.

Armes des gangs – Elles comprennent les armes à feu et les couteaux, mais aussi des armes moins évidentes comme des balles de billard enveloppées dans des bas, des coups-de-poing américains, des bâtons de baseball et des vaporisateurs de poivre.

Signes de la main – Des signes de la main inhabituels ou d'autres signaux peuvent aussi indiquer l'appartenance à un gang. Les membres de gangs font parfois ces signes pour identifier leur propre gang ou défier d'autres gangs. Ils peuvent former avec leurs doigts et leurs mains des lettres ou des chiffres représentant des symboles ou des initiales liés au gang. Les membres de gangs peuvent avoir une poignée de main particulière et utiliser même tout leur corps pour envoyer un message.

Les membres de gang peuvent aussi recourir à des signes verbaux pour communiquer entre eux (p. ex., mots ou phrases clés qui ont une signification particulière pour eux).

Regard sévère – Regarder quelqu'un de travers est un autre signe courant d'appartenance à un gang auquel on a recours lorsqu'on cherche la bagarre.

***Nota** – Les gangs qui veulent passer inaperçus évitent de montrer tous ces signes, surtout lorsqu'ils font le commerce de la drogue. La mode actuelle rend difficile l'identification de membres de gangs à partir de leur style vestimentaire. Certains gangs n'arborent plus leurs couleurs, ce qui les rend invisibles aux yeux des parents, des écoles et des services chargés de faire respecter la loi.*

Partie C – Plan d'action

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à répondre aux problèmes suscités par les gangs en privilégiant les trois aspects suivants :

- Prévention
- Intervention
- Suppression

Lorsque les activités de prévention, d'intervention et de suppression sont coordonnées, les initiatives antigangs ont plus de chances de succès.



1. Prévention

Stratégies à l'intention des parents, des tuteurs et des familles

La prévention joue un rôle-clé dans le contrôle des activités de gang. La lutte contre les gangs commence par l'établissement de partenariats entre les parents, les enfants et les adolescents, les écoles, les services chargés de faire respecter la loi, les chefs spirituels, les organismes communautaires et les commerces. L'objectif visé est de guider les enfants dans le droit chemin dès leur plus jeune âge. Il est important de faire participer l'ensemble de la collectivité. Les lois ont leur utilité, mais les collectivités doivent regrouper leurs forces pour augmenter leurs chances de succès.

Plus vous êtes proches de vos enfants, de leurs amis et des activités qui les occupent, moins vous risquez de les perdre au profit d'un gang. On peut empêcher des gangs de se former et de proliférer. Aucun particulier, groupe ou organisme ne peut à lui seul régler un problème de gang. Nous devons lutter ensemble contre les gangs et prendre nos responsabilités pour assurer la sécurité de nos collectivités.

Même si les problèmes semblent insurmontables, vous pouvez agir dès maintenant pour empêcher un enfant ou un adolescent d'être impliqué dans un gang.

***Tout commence à la maison.
Les parents doivent s'occuper
de leurs enfants.***

Membre de gang,
établissement de Stony Mountain, 2006.

Protection des enfants contre les gangs

Soyez vigilants

Lisez ce guide et apprenez à connaître les signes révélant l'appartenance à un gang. Assistez aux séances d'information sur les gangs organisées dans les écoles, les centres communautaires, les salles paroissiales ou les domiciles d'autres parents. Faites participer les enfants. Amenez l'ensemble de la collectivité à lutter contre la formation ou la prolifération des gangs.

Sensibilisez vos enfants tôt

Si vous avez de jeunes enfants, commencez à préparer votre famille pour la mettre à l'abri des gangs, par exemple en parlant des gangs et de la façon dont ils nuisent aux enfants, aux familles et aux collectivités. Certains parents commencent à en parler quand leurs enfants ont cinq ou six ans. D'autres préfèrent aborder le sujet quand leurs enfants ont huit ou neuf ans. Chaque famille est différente. C'est aux parents de décider à quel âge leurs enfants sont prêts à entendre parler de ces choses et de les comprendre.

Si votre enfant commence à montrer des signes révélant l'appartenance à un gang, il est très important d'en parler. Il serait bon de faire participer d'autres membres de la famille à la discussion. Gardez à l'esprit que votre enfant est vulnérable et a besoin de votre aide pour prendre les bonnes décisions.

Vous pouvez faire la différence!

La plupart des parents connaissent les dangers de l'appartenance à un gang, mais ne savent pas comment aborder le sujet avec leurs enfants. Ils pensent que leur discours n'aura aucun effet sur leur comportement. Sauf qu'en réalité, même s'ils ne semblent pas écouter, les enfants entendent ce que les parents disent et les parents peuvent influencer le comportement de leurs enfants et les choix qu'ils font.

Voici quelques suggestions pour aider les parents, les tuteurs et les familles à tenir les enfants éloignés des gangs :

(Ces conseils peuvent paraître simples, mais ils font souvent la différence dans le choix de s'impliquer dans un gang et le commerce de la drogue ou de grandir dans un milieu sain et positif.)

1. Allez chercher de l'aide pour votre enfant ou votre adolescent

Si votre enfant a fait le mauvais choix et éprouve des problèmes, n'hésitez pas à demander de l'aide. Communiquez avec l'organisme communautaire, le centre d'amitié, l'école ou le bureau du gouvernement le plus près de chez vous pour savoir si des programmes de soutien aux parents et aux familles sont offerts.

Parlez de la situation de votre enfant à une personne en qui vous avez confiance. Il peut s'agir d'un ami, d'un conseiller spirituel, d'un Aîné ou d'un enseignant. Demandez à cette personne de parler à votre enfant. En établissant des liens positifs avec une personne en qui il a confiance, votre enfant peut acquérir une meilleure estime de soi et être plus apte à faire les bons choix.

2. Allez chercher un soutien parental

Les parents aussi ont besoin d'aide. Dans bien des collectivités, des organismes proposent des cours sur le rôle parental (p. ex., organismes communautaires, coalitions axées sur les parents et les enfants, centres d'amitié, centres de ressources pour les familles). Les programmes axés sur la culture peuvent aussi s'avérer très utiles aux parents et aux familles. Renseignez-vous auprès de votre école ou centre

communautaire pour savoir si des cours sur le rôle parental sont offerts aux parents du coin.

Le gouvernement du Manitoba a lancé un programme de soutien parental reconnu mondialement

appelé Triple P (Programme d'entraînement parental positif). Le programme Triple P fournit aux organismes qui soutiennent les parents et les familles des renseignements à jour et des conseils sur les stratégies parentales.

Nos mères et nos pères ont été dans des pensionnats. Cette époque est maintenant révolue. J'ai vu ma mère boire et se faire battre. J'ai vu mes oncles et mes tantes boire. L'époque des pensionnats nous a tous affectés.

**Membre de gang,
établissement de Stony Mountain, 2006.**

Un feuillet de renseignements à propos du programme Triple P est fourni en annexe. Pour en savoir plus long, veuillez communiquer avec :

Enfants en santé Manitoba

114, rue Garry, bureau 219

Winnipeg (Manitoba) R3C 4V6

Téléphone : 945-2266 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 888 848-0140

Courriel : healthychild@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/healthychild.index.fr.html

3. Rapprochez-vous de votre enfant

Consacrez du temps à votre enfant (p. ex., jouer avec lui, lui raconter des histoires, feuilleter des livres, faire une balade). Apprenez à connaître les amis de votre enfant et leurs familles.

Vous devez savoir où se trouvent vos enfants en tout temps. Assurez-vous qu'ils ne se retrouvent pas seuls dans les rues. S'ils commencent à se tenir avec de mauvais compagnons, aidez-les à se faire de nouveaux amis.

Montrez à vos enfants que vous les aimez. Dites-leur des choses constructives et écoutez ce qu'ils ont à dire. Les enfants qui ont des liens étroits avec un parent ou un membre de la famille sont moins portés à aller chercher du soutien et à combler leur besoin d'appartenance auprès d'un gang.

Faites en sorte que vos enfants soient conscients des dangers de la rue. Assurez-vous qu'ils savent comment assurer leur sécurité quand ils sortent dans le quartier.

Le Service de police de Winnipeg dispose aussi de renseignements portant sur la sécurité des enfants dans la rue. Vous pouvez en savoir plus long en allant au www.winnipeg.ca/police/PDFs/TakeActionSchools/PersonalSafetyChildResource.pdf (en anglais seulement).

4. Consacrez du temps à l'école de votre enfant

Les enfants passent habituellement plus de temps à l'école qu'à la maison. Gardez un lien avec l'école. Apprenez à connaître

l'enseignant(e) de votre enfant et d'autres membres du personnel de l'école. Accompagnez votre enfant à l'école ou à la maison ou assurez-vous qu'il s'y rend avec un ami. Aidez-le à faire ses devoirs. Si votre enfant a de la difficulté à l'école, parlez à votre enfant, aux enseignants et au conseiller d'orientation. Si le problème persiste, parlez au directeur.

5. Encouragez la pratique d'activités enrichissantes

Aidez votre enfant à rester sain et actif en le faisant participer à des activités après l'école ou pendant les fins de semaine. Il existe toutes sortes d'organismes à la grandeur du Manitoba qui proposent des programmes de loisirs gratuits. La participation à des programmes aide les enfants à vivre des expériences enrichissantes, à acquérir de nouvelles aptitudes et à se faire de bons amis.

Jetez un coup d'œil aux activités des centres

communautaires, des écoles, des centres d'amitié, des Clubs garçons et filles, des centres de consultation, des

groupes de jeunes ou

du bureau de conseil de bande pour voir quels types d'activités sportives et culturelles sont offerts dans votre secteur.

Le programme Lighthouse est aussi offert dans toutes les régions du Manitoba. Ce programme destiné aux jeunes propose des activités de loisirs gratuites afin de diminuer le risque qu'ils se joignent à un gang ou s'adonnent à des activités criminelles.

Pour obtenir la liste des endroits où le programme Lighthouse est offert, veuillez appeler aux numéros suivants :

Winnipeg : 945-1549 ou 945-6769

Sans frais au Manitoba : 1 866 626-4862, poste 1549 ou 6769

Site Web : www.gov.mb.ca/justice/lighthouses/index.fr.html

Les loisirs, c'est bien, mais il faudrait que la famille participe aussi. Ce serait mieux ainsi. J'aimerais bien que mon père vienne me voir jouer au hockey au lieu de boire.

**Membre de gang,
établissement de Stony Mountain, 2006.**

Certaines études indiquent qu'en permettant aux enfants de jouer à des jeux vidéo violents ou de regarder des émissions de télévision violentes, on les encourage à adopter un comportement négatif. Si l'enfant a déjà une vie familiale difficile ou qu'il n'a pas de modèle positif, l'exposer continuellement à la violence n'est pas vraiment une bonne idée. Il serait bon de surveiller les activités de votre enfant afin de vous assurer que ses jeux vidéo et les émissions qu'il regarde conviennent à son âge.

6. Parlez des gangs à votre enfant

Expliquez à votre enfant que les gangs sont dangereux. Faites-lui savoir que les gangs peuvent s'en prendre non seulement à lui, mais aussi aux autres membres de la famille. Conseillez à votre enfant de ne pas se tenir avec des membres de gang, de ne pas aller à des fêtes organisées par des gangs et de ne pas faire de signaux avec ses mains ou porter des vêtements associés à un gang. Les personnes associées à des gangs ont souvent des problèmes avec la justice et peuvent finir en prison. Assurez-vous que votre enfant est au courant des conséquences liées à la participation à des activités criminelles.

7. Soyez un modèle positif et trouvez un mentor

Prêchez par l'exemple. Les modèles positifs peuvent avoir une influence majeure sur la façon de penser et de se comporter des enfants. Y a-t-il quelqu'un dans votre quartier en qui votre enfant fait confiance et qui pourrait devenir son mentor? En établissant des liens positifs avec une personne en qui il a confiance, votre enfant pourrait avoir une meilleure estime de soi et serait plus apte à faire les bons choix.

PARENTS EN DÉTRESSE – Ce n'est pas toujours facile pour les parents d'être des modèles positifs pour leurs enfants, surtout lorsqu'ils sont eux-mêmes confrontés à des problèmes. Si vous ne croyez pas être le modèle positif dont votre enfant a besoin allez chercher de l'aide. Parlez avec un(e) ami(e) en qui vous avez confiance, à un conseiller spirituel ou à un Aîné. Renseignez-vous sur les services et les ressources qui existent dans votre collectivité. Appelez une ligne d'écoute téléphonique. En cherchant à obtenir de l'aide pour vous-même, vous aidez aussi votre enfant et votre famille.

Veillez lire le point suivant (n° 8) pour obtenir les coordonnées de services d'aide aux alcooliques et aux toxicomanes. Vous trouverez aussi une liste de services similaires à la page 69.

8. Abordez le sujet de la drogue avec votre enfant

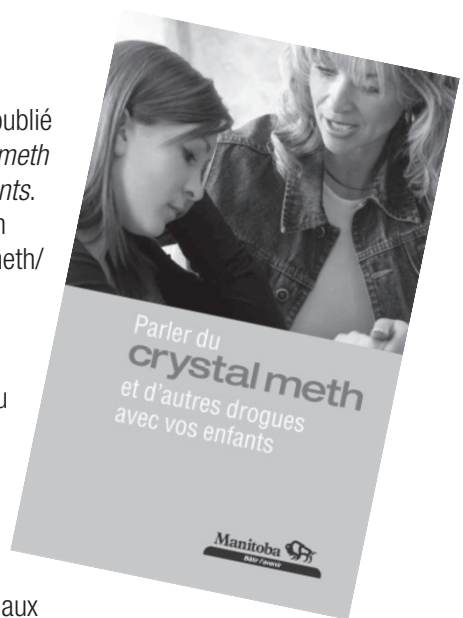
Parlez à votre enfant des dangers associés à la drogue. Faites-lui comprendre que les membres de gang se servent de la drogue comme moyen d'attirer les enfants dans leur gang. S'il subit des pressions pour qu'il prenne de la drogue, montrez-lui à dire non. Les enfants dont les parents abordent avec eux le sujet de la drogue sont moins portés à en consommer.

Si vous savez que votre enfant prend de la drogue, demandez de l'aide. Parlez à votre enfant et faites-lui part de vos inquiétudes. Consultez des professionnels.

Ressources communautaires

Le gouvernement du Manitoba a publié un guide intitulé *Parler du crystal meth et d'autres drogues avec vos enfants*. Vous pouvez consulter ce guide en allant au www.gov.mb.ca/crystalmeth/index.fr.html. Pour en obtenir un exemplaire gratuit, veuillez vous adresser au Centre de ressources éducatives sur la santé mentale au 953-2355 (Winnipeg) ou au 1 866 997-9918 (sans frais au Manitoba).

Le Manitoba compte divers services d'aide aux alcooliques et aux toxicomanes tels les Alcooliques anonymes, Al-Anon et Alateen, auxquels s'ajoutent des services communautaires comme la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances et le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones.



Pour obtenir de l'aide ou de plus amples renseignements sur l'alcoolisme et la toxicomanie, veuillez appeler aux numéros suivants :

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances

1 866 638-2568 (Winnipeg)

1 866 767-3838 (Brandon)

1 866 291-7774 (Thompson)

Armée du salut

946-9400 (Winnipeg)

Behavioural Health Foundation

269-3430 (Saint-Norbert)

Native Addictions Council of Manitoba

536-8395 (Winnipeg)

Vous pouvez aussi communiquer avec votre conseiller local du Programme de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones.

Pour obtenir une liste exhaustive des programmes de lutte contre les dépendances de la province, veuillez consulter le site de Vie saine Manitoba au www.gov.mb.ca/health/mh/links.fr.html#addictions.

***Nota** – Pour obtenir les numéros de téléphone pour des programmes qui ne sont pas indiqués ci-dessus ou dans le site Web de Vie saine Manitoba, veuillez consulter les pages jaunes sous la rubrique « Alcoholism Information and Treatment Centres ».*

9. Parlez à votre enfant et écoutez-le

Mettez votre enfant à l'aise lorsqu'il vous parle de n'importe quel sujet ou problème. Donnez-lui le temps de s'exprimer sans craindre d'être jugé ou réprimandé. Plus vous comprendrez ce qui préoccupe votre enfant, plus vous serez en mesure de l'aider.

Faites participer votre enfant à la résolution de ses problèmes. Les enfants sont davantage portés à prendre de bonnes décisions lorsque vous accordez de la valeur à ce qu'ils disent et que vous les engagez dans la discussion.

10. Encouragez votre enfant à poursuivre ses études

En continuant d'aller à l'école, les enfants ont plus de chances de se tenir loin des gangs et du crime. Travaillez de concert avec les écoles, les associations parents-enseignants, les enseignants et les conseillers d'orientation pour aider les enfants à réussir à l'école et à apprécier leur expérience scolaire.

Si votre enfant est un décrocheur, renseignez-vous sur les programmes de retour aux études de son école.

Pour en savoir plus long sur les programmes de formation professionnelle, visitez le site www.gov.mb.ca/employment/index_fr.html, ou encore celui de Service Canada au www.jeunesse.gc.ca.

11. Ne lâchez pas prise

Peu importe ce que vous faites, NE LÂCHEZ PAS PRISE! Même si votre enfant vous repousse ou vous dit qu'il n'a pas besoin de vous, restez en contact et faites-lui savoir que vous tenez à lui. Les enfants ont toujours besoin d'un adulte vers qui se tourner en qui ils ont confiance. Ils ont peut-être l'air de ne pas écouter, mais une bonne partie de ce que vous dites prend racine.

*Il faut savoir ce qui se passe dans la tête du gars.
Il faut savoir ce qui se passe. Il faut montrer à ces
jeunes le côté sombre des gangs : les membres qui
meurent, les funérailles, les gens qui pleurent. C'est
ce qui arrive à ceux qui ne voient pas de mal à tuer
quelqu'un. Je pense à ce que j'ai fait tous les jours.
Tu penses à ta famille et à sa famille tous les jours et
tu ne peux rien faire. Tu restes marqué à jamais. Les
gens pensent qu'une peine à perpétuité,
ce n'est rien. Mais quand ça t'arrive, ça te frappe.
Tu y penses constamment.*

Membre de gang,
établissement de Stony Mountain, 2006.

Signaux d'avertissement de l'appartenance possible à un gang

Il est important de savoir à quoi prêter attention si vous pensez que votre enfant pourrait être impliqué dans un gang. Le comportement normal d'un adolescent est parfois difficile à discerner des premiers signes d'activités liées à un gang.

Vous devriez envisager la possibilité que votre enfant fait partie d'un gang si vous observez les changements suivants :

Changements dans l'apparence

- apparence sale ou négligée
- vêtements associés aux gangs
- coupe de cheveux étrange (se rase la tête en entier ou en partie)
- marques étranges sur les sourcils
- marques de stylo étranges, meurtrissures ou brûlures sur les bras, les mains ou le corps
- présence de tatouages

Changements de comportement et de personnalité

- brusques sautes d'humeur
- colère, non-respect des règles
- rejet de l'autorité
- attitudes négatives envers la famille et l'école
- brutalité ou voies de fait sur les autres
- blessures inexplicables (peut avoir été battu par un gang comme forme d'initiation)
- problèmes avec la justice
- consommation excessive d'alcool ou toxicomanie
- fait des signaux de la main
- utilise l'argot des gangs ou un langage très grossier
- se donne un nouveau surnom
- n'assume pas ses responsabilités (p. ex., ne fait pas le ménage et ses devoirs, oublie les occasions familiales)
- commence à faire des reproches, à mentir, à trouver des excuses
- besoin excessif d'isolement

Argent

- l'argent devient une priorité
- demande de l'argent ou en vole
- dépense beaucoup d'argent
- a beaucoup d'argent de source inexplicquée

Changements à l'école

- a de moins bons résultats scolaires, ne fait pas ses devoirs
- arrive à l'école ou revient à la maison en retard
- manque des jours de classe
- s'endort en classe
- a des problèmes avec les enseignants et d'autres élèves
- a été suspendu ou expulsé
- a quitté l'école pour de bon

Changements d'amis et d'intérêts

- a soudainement de nouveaux amis
- ne présente pas ses nouveaux amis
- ses amis viennent rarement à la maison
- passe plus de temps dans sa chambre ou à l'extérieur de la maison
- ne dit rien à propos de ses actions et de ses objets personnels
- a abandonné les passe-temps, les sports et d'autres activités qu'il pratiquait après l'école
- rentre trop tard
- passe la nuit à l'extérieur ou ne revient qu'au bout de quelques jours

Attitudes favorables aux gangs

- messages, affiches ou vêtements favorables aux gangs (commence à aimer les films, les vidéos et la musique associés aux gangs)
- commence à parler comme un membre de gang
- défend vigoureusement les gangs et trouve que les adultes s'acharnent sur eux
- se met facilement en colère lorsqu'on lui demande s'il fait partie d'un gang
- dessine des symboles et des noms sous forme de graffitis sur ses livres, ses cartables et les murs de sa chambre

À quoi doit-on s'attendre?

Une fois dans un gang, l'enfant peut changer son comportement. Pour être accepté par le gang, il doit adopter une attitude rebelle envers les symboles d'autorité. Cette attitude peut prendre la forme de comportement perturbateur ou violent à l'école ou à la maison.

À l'école, l'enfant parle de sa nouvelle situation à qui veut l'entendre et commence à manquer de respect envers les enseignants et les autres élèves. Le nouveau membre peut aussi commencer à se battre pour acquérir une réputation de « dur ». Il peut choisir sa victime et se mettre à la harceler continuellement.

À la maison, l'attitude rebelle du nouveau membre ne se manifeste pas nécessairement par de la violence. Son comportement à la maison dépendra de la nature de ses relations avec ses parents et les autres membres de la famille. Cependant, si les parents tentent de mettre fin à son implication dans le gang en imposant des limites et en augmentant la surveillance, des confrontations répétées sont à prévoir.

Les vêtements et les manières d'être des membres de gangs ne sont pas toujours manifestes. Il se peut que les signes d'appartenance au gang ne soient pas en évidence à l'école et que l'activité de gang ne soit pas détectée avant qu'un événement majeur ne se produise.

***Nota** – Certains changements, comme le fait de devenir extrêmement discret, peuvent faire partie du développement normal de l'enfant. Par contre, d'autres signaux, comme posséder une arme, ne constituent pas un comportement normal et il y a de quoi s'inquiéter.*

Stratégies de prévention à l'intention des écoles

Les écoles sont des partenaires essentiels dans la prévention des activités de gang. Elles constituent souvent le cœur de nos collectivités et les enfants y passent la plupart de leurs journées. Nous savons qu'en continuant d'aller à l'école, les enfants courent moins de risque d'avoir des problèmes avec la justice.

Les écoles du Manitoba ne manquent pas de créativité en ce qui concerne la prévention des activités de gang. Voici quelques exemples d'initiatives que vos écoles locales pourraient adopter :

Si je manque des jours de classe, c'est évident qu'il se passe quelque chose. Ce ne serait sûrement pas le cas si mon père et ma mère ne buvaient pas.

Membre de gang,
établissement de Stony Mountain, 2006.

Charte de la sécurité dans les écoles

Les écoles du Manitoba sont tenues d'établir un code de conduite qui porte sur de nombreuses questions de sécurité, dont les activités liées à un gang. Elles doivent aussi établir un plan des mesures d'urgence, qui indique notamment ce qu'il faut faire avec les intrus à l'école.

En 2004, le gouvernement du Manitoba a édicté la *Charte de la sécurité dans les écoles*. Le paragraphe 47.1(2) de la *Charte* interdit la fréquentation des gangs dans les écoles du Manitoba. Il est également interdit de porter les couleurs associées à des gangs.

Codes de conduite particuliers

Les écoles du Manitoba ont le pouvoir d'établir un code de conduite pour répondre à des questions propres aux localités où elles se trouvent.

- **Code vestimentaire**

Certaines écoles ont établi avec leurs élèves un code vestimentaire qui répond à leur besoin de se démarquer tout en contribuant à prévenir les activités de gang. En voici quelques exemples :

- pas de casquettes
- pas de cagoules
- chemises à l'intérieur des pantalons (pour éviter que des armes soient dissimulées à l'intérieur des vêtements)
- pas de manteaux dans les corridors et dans les classes (pour éviter aussi que des armes soient dissimulées)
- pas de téléphones cellulaires

Imposer un code vestimentaire raisonnable peut réduire l'intimidation et la brutalité des membres de gang à l'endroit des autres enfants.

- **Circulation dans les couloirs**

Certaines écoles ont établi avec les élèves quels sont les moments les plus achalandés où la menace à la sécurité des élèves est la plus grande. D'autres ont déterminé quels sont les endroits à l'école où des actes de brutalité sont les plus susceptibles de se produire.

Par exemple, une carte de l'école peut être présentée aux élèves, qui sont invités à indiquer dans l'anonymat où se trouvent les endroits les plus dangereux en collant un point rouge sur la carte. L'école peut ensuite déterminer comment assurer une meilleure surveillance dans les secteurs concernés (p. ex., en changeant l'heure des cours pour réduire l'achalandage, en améliorant l'éclairage, etc.).

- **Caméras de surveillance**

Certaines écoles ont obtenu l'autorisation de leur division scolaire pour mettre des caméras de surveillance dans les autobus, dans les écoles ou à l'extérieur des écoles.

- **Plan d'évaluation de la menace**

La Province exige de toutes les écoles qu'elles adoptent un plan d'évaluation de la menace pour répondre aux situations où la sécurité du personnel ou des élèves serait menacée. Ce genre de plan explique ce qu'il faut faire pour reconnaître les signes précurseurs de menace à la sécurité, contrer la violence à l'école et demander de l'aide supplémentaire au besoin. Le plan est conçu de manière à éviter le mal causé à soi-même, aux autres et aux biens.

Sécurité à l'école Manitoba

Sécurité à l'école Manitoba est un projet de partenariat regroupant des organismes qui se sont engagés à travailler ensemble pour améliorer la sécurité à l'école et dans les collectivités. Sécurité à l'école Manitoba vise à mieux faire connaître et comprendre les problèmes qui nuisent à la sécurité à l'école. Le projet favorise la promotion et le souci de la sécurité à l'école et dans les collectivités de manière positive et proactive.

Sécurité à l'école Manitoba fournit une assistance, de la formation et des renseignements aux écoles et aux groupes communautaires en privilégiant des formes de prévention et d'intervention fondées sur la recherche. Le projet partage aussi ses ressources, fournit des exemples de pratiques exemplaires et propose des lignes directrices pour la formulation de politiques.

Sécurité à l'école Manitoba offre des ateliers partout dans la province, qui portent sur les sujets suivants :

- Brutalité : enjeux et formes d'intervention
- Brutalité en milieu de travail
- Création d'un climat favorisant la sécurité à l'école
- Situations où le devoir de réserve de l'enseignant/directeur s'impose
- Maintien d'un équilibre entre la tolérance zéro et le devoir de réserve

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Sécurité à l'école Manitoba, veuillez communiquer avec :

Sécurité à l'école Manitoba

191, boulevard Provencher

Winnipeg (Manitoba) R2H 0G4

Téléphone : 233-1595 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 800 262-8836

Site Web : www.safeschoolsmanitoba.ca (en anglais seulement)

Lien entre la brutalité et les gangs

La brutalité a toujours été un problème grave chez les enfants et les adolescents. Tous les enfants ne sont pas brutaux et tous les enfants brutaux ne font pas partie d'un gang. Mais il y a un lien à faire entre les gangs et la brutalité.

Les gangs ont recours à la brutalité pour intimider, user de violence psychologique, harceler ou blesser physiquement d'autres enfants et adolescents, qu'ils fassent partie ou non d'un gang. Les enfants ont recours à la brutalité pour les mêmes raisons qu'ils se joignent à un gang (p. ex., pour acquérir un sentiment de puissance ou d'appartenance).

Le gouvernement du Manitoba collabore avec les parents et les collectivités à la prévention de la violence et de la brutalité dans les

écoles de la province. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a publié récemment un document intitulé *Une approche globale menant à la sécurité et à l'appartenance scolaires : La prévention contre la violence et l'intimidation*, qu'il a fait parvenir à toutes les écoles du Manitoba.

Vous pouvez consulter ce document au :
www.edu.gov.mb.ca/ks4/docs/support/guidance/whole_school_approach.html (en anglais seulement).

L'objet de cette publication est d'accroître la sécurité et le sentiment d'appartenance de manière positive en respectant les systèmes de planification déjà en place dans les écoles du Manitoba. Elle sera utile aux équipes chargées de la planification dans les écoles qui s'intéressent à une approche globale en matière de prévention et de réaction à la violence et à la brutalité. L'approche proposée est flexible et permet aux écoles de répondre aux enjeux propres à leur réalité et à celle de leurs élèves.

Pour de plus amples renseignements ou obtenir un exemplaire de *Une approche globale menant à la sécurité et à l'appartenance scolaires : La prévention contre la violence et l'intimidation*, veuillez communiquer avec la :

Direction des programmes et des services de soutien aux élèves
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
970, avenue Ness, bureau E140
Winnipeg (Manitoba) R3J 0Y9
Téléphone : 945-7964 (Winnipeg)
N° sans frais : 1 800 282-8069, poste 7964

Stratégies de prévention dans les collectivités

Les collectivités peuvent faire leur part pour empêcher les enfants et les adolescents d'être attirés par les gangs en adoptant une stratégie de prévention à cet égard. En étant bien ciblée, la stratégie aura plus de chances de porter fruit.

La stratégie devrait prévoir une collaboration avec les personnes et les familles susceptibles d'être impliquées dans des activités criminelles ou qui en ont déjà été victimes. Les partenaires communautaires devraient aussi collaborer à l'adoption de la stratégie.

Pour donner des résultats, la stratégie de prévention contre les gangs doit à la fois réagir rapidement au crime en passant à l'action et adopter des mesures de prévention à long terme. La Province soutient de nombreuses initiatives visant à améliorer les quartiers, le logement, les conditions économiques, l'éducation et l'emploi. Tout en continuant de travailler à des solutions à long terme en vue d'améliorer la qualité de vie dans nos localités, il faut que les parents, les familles, les écoles et les collectivités passent à l'action immédiatement pour éviter que nos enfants ne se joignent à des gangs.

Ce que votre collectivité peut faire

Bon nombre de groupes communautaires se consacrent à la sécurité collective. Vous devez communiquer avec ces groupes afin de connaître quels sont les programmes en place dans votre collectivité dont peuvent bénéficier les enfants et les familles.

Votre collectivité dispose-t-elle de ce qui suit?

- Programmes de soutien aux nouveaux parents
- Programmes qui encouragent les enfants et les familles à passer plus de temps ensemble
- Programmes de compétences parentales
- Programmes de la petite enfance
- Programmes d'activités après l'école et les weekends (garçons et filles)
- Programmes de mentorat
- Programmes ou manifestations culturels
- Programmes d'éducation et de formation professionnelle
- Programmes contre le décrochage scolaire
- Programmes de lutte contre la toxicomanie
- Programme anti-brutalité de votre école
- Bonne communication avec les représentants de l'administration locale
- Bonne communication avec le service de police local
- Programme Citizens on Patrol (COPP)
- Programmes de surveillance de quartier
- Programmes de soutien aux victimes
- Comités communautaires de justice pour la jeunesse

Pour prévenir les activités de gang, il faut absolument amener les personnes et les familles susceptibles d'être impliquées dans des activités criminelles à suivre ces programmes. Il est souvent bon de les transporter gratuitement vers le lieu où les programmes sont offerts, de leur offrir un goûter une fois sur place ou d'autres formes de soutien.

Si des organismes communautaires proposent les services et programmes précités, les familles, les enfants et les adolescents les plus à risque y ont-ils accès? Si ce n'est pas le cas, que devrait-on changer pour mieux répondre à leurs besoins?

Exemples : *Les résidents devraient-ils être mis au courant des activités de loisirs gratuites qui sont offertes (distribution à domicile de feuillets, travailleurs sociaux, liens établis avec les occupants de chaque immeuble)? Les programmes sont-ils offerts à un moment propice de la journée (quand les familles ont le temps d'y aller)? Les programmes sont-ils offerts par l'organisme le mieux habilité à les proposer?*

Programmes destinés aux jeunes

Demandez aux enfants du quartier quelles activités ils aimeraient pratiquer durant les fins de semaine et après l'école. Gardez à l'esprit que les jeunes aiment participer à des activités qui les amusent. Vous devez proposer des activités qui intéresseront les garçons et les filles.

Si un adulte me conseille sur la façon de mener une bonne vie (sans drogue), j'aimerais bien qu'il prêche par l'exemple.

**Membre de gang,
établissement de Stony Mountain, 2006.**

Action communautaire

Les groupes communautaires ont les connaissances et l'expérience qu'il faut pour travailler avec les familles et trouver des solutions. Les écoles, la police et d'autres organismes aussi comprennent bien les enjeux locaux en matière de sécurité. De nombreux intervenants peuvent contribuer à répondre à des questions précises se rapportant aux gangs. En voici quelques-uns :

- dirigeants communautaires
- organismes communautaires
- représentants des écoles
- services à l'enfant et à la famille
- représentants en matière d'habitation
- police
- services de probation
- Citizens on Patrol/Surveillance de quartier
- comités de la justice
- Aînés, conseillers spirituels, chefs religieux
- représentants des jeunes

*Je déteste être en prison
et je déteste vivre dans la rue.*

Membre de gang,
établissement de
Stony Mountain, 2006.

En discutant de la question des gangs, il est important que la collectivité détermine quel aspect des activités de gang elle veut aborder. Par exemple, votre collectivité peut choisir de mettre l'accent sur :

- les enfants et les adolescents susceptibles de contrevenir à la loi;
- les jeunes impliqués dans les gangs;
- les crimes liés aux gangs.

Des jeunes qui aident les jeunes

Des jeunes Manitobains s'élèvent contre l'implication dans un gang

Des jeunes hébergés au Manitoba Youth Centre ont été invités à dire comment les choses se seraient passées s'ils avaient eu d'autres choix ou plus de soutien.

D'après eux, ce qui suit les aurait aidés à ne pas se joindre à un gang :

- si leurs parents s'étaient inscrits à des cours pour améliorer leurs compétences parentales;
- s'ils avaient pu suivre des programmes scolaires différents;
- s'ils avaient pu suivre des programmes de formation professionnelle;
- s'ils avaient eu des occasions de participer à des sports organisés ou à des activités libres (p. ex., soccer, natation, etc.);
- s'ils avaient eu des modèles positifs;
- si on les avait encouragés à suivre un programme de soutien aux alcooliques et aux toxicomanes;
- s'ils avaient eu un transport pour se rendre à l'école, au travail, à des activités de loisirs, etc.

Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers

Le Manitoba s'est doté d'un moyen unique, efficace et confidentiel de lutter contre les gangs et les activités s'y rapportant dans les quartiers. La Section des enquêtes de la Direction de la sécurité publique de Justice Manitoba voit à la mise à exécution de la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers*, en tenant les propriétaires d'immeubles responsables des menaces ou des activités nuisibles qui se déroulent habituellement sur leur propriété.

Le tout commence lorsqu'un résident dépose une plainte auprès de la Section des enquêtes de la Direction de la sécurité publique. L'identité du plaignant demeure confidentielle et n'est jamais révélée.

Vous pouvez communiquer avec la Section des enquêtes de la Direction de la sécurité publique pour déposer une plainte si vous remarquez qu'une propriété sert habituellement aux activités suivantes (la loi concerne les activités qui se déroulent en permanence et non à l'occasion) :

- consommation, commerce, production ou culture de drogue illicite;
- prostitution et activités connexes;
- vente d'alcool sans permis;
- consommation ou vente de substances intoxicantes (produits enivrants non potables et solvants);
- abus sexuels ou exploitation sexuelle d'un enfant ou activités connexes;
- possession ou entreposage d'armes à feu prohibées, d'armes à feu ou d'explosifs.

Nota – *La Section des enquêtes de la Direction de la sécurité publique n'est pas liée aux services de police. Il s'agit d'une section de Justice Manitoba qui travaille en partenariat avec la police locale.*

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Justice Manitoba
Section des enquêtes de la Direction de la sécurité publique
405, Broadway, bureau 1430
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6

Téléphone : 945-3475 (Winnipeg)
N° sans frais : 1 800 954-9361
Site Web : www.gov.mb.ca/justice/safe/index.fr.html

Stratégies de prévention du crime dans les collectivités

- **Prévention des vols par effraction**
 - Assurez-vous de verrouiller solidement vos portes et vos fenêtres.
 - Ne laissez jamais vos portes déverrouillées, même en allant dans la cour.
 - Un éclairage extérieur décourage souvent les criminels à passer aux actes.
 - Si vous possédez légalement une arme à feu ou d'autres armes, elles devraient être fermées à clé dans une armoire. En cas d'introduction par effraction, vous réduisez ainsi les risques qu'elles se retrouvent entre de mauvaises mains.

Les articles volés dans les domiciles sont parfois vendus. L'argent ainsi recueilli permet de se procurer de la drogue.

- **Programme de patrouille communautaire**

Le Programme de patrouille communautaire est un programme communautaire de prévention du crime établi en coopération avec les services chargés de faire respecter la loi. Son but est d'augmenter la sécurité dans les collectivités au moyen de la dissuasion, de l'éducation et de la sensibilisation. Le Programme regroupe des citoyens qui sont prêts à donner de leur temps pour assurer une surveillance, aider à prévenir le crime ou dissuader les criminels à s'implanter dans leur collectivité.

Pour en savoir plus long sur le COPP, veuillez communiquer avec la :

Société d'assurance publique du Manitoba
Coordonnateur provincial du COPP
Téléphone : 985-8849 (Winnipeg)
N° sans frais : 1 866 326-7792
Télécopieur : 204 985-7652
Courriel : info@citizensonpatrol.mb.ca
Site Web : www.citizensonpatrol.mb.ca (en anglais seulement)

- **Surveillance de quartier**

Le Service de police de Winnipeg joue un rôle actif dans l'organisation et le soutien des groupes de surveillance de quartier de cette ville. Le programme de surveillance de quartier est une initiative proactive visant à réduire les entrées par effraction dans les résidences et d'autres propriétés dans une collectivité donnée. Grâce à une plus grande sensibilisation et à des conseils en matière de prévention du crime, les membres de la collectivité participant à cette initiative sont encouragés à adopter des pratiques sécuritaires et à surveiller la propriété des uns et des autres. L'agent qui patrouille dans votre quartier ne reconnaîtra pas nécessairement un étranger dans votre cour ou un véhicule suspect garé près de chez vous, mais vos voisins si!

Pour obtenir de plus amples renseignements ou de l'aide pour la mise sur pied d'un groupe de surveillance dans votre quartier, veuillez communiquer avec le chapitre local de l'organisme Citizens for Crime Awareness, ou encore avec le service des relations communautaires du Service de police de Winnipeg, au 986-6322.

Présentation d'exposés sur la sensibilisation aux gangs

Les services chargés de faire respecter la loi présentent des exposés sur la prévention à l'égard des gangs.

- **Groupe intégré de lutte contre les gangs de la GRC**

La GRC est en mesure de présenter des exposés partout au Manitoba. Pour en savoir plus long ou pour présenter un exposé dans votre collectivité, veuillez communiquer avec votre détachement de la GRC local.

- **Service de police de Winnipeg, Division des services communautaires – Service des ressources scolaires**

Le Service de police de Winnipeg a créé une série d'exposés sur la prévention dans le cadre du programme « Take Action in Schools », qui portent notamment sur la prévention à l'égard des gangs et la sensibilisation aux drogues.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec l'Unité des relations communautaires et le service des ressources scolaires du Service de police de Winnipeg :

Téléphone : 986-2909 (Winnipeg)

Site Web : www.winnipeg.ca/police/TakeActionSchools/takeactionschools.stm (en anglais seulement)

2. Intervention – Stratégies à l'intention des parents

Lorsque des enfants et des adolescents ont des problèmes avec la justice, divers moyens sont à la disposition des parents, des familles, des collectivités et des administrations locales.

Parlez des gangs à votre enfant

Commencez tôt à parler des gangs à votre enfant. Posez-lui plein de questions, notamment à propos de ses amis ou de ses temps libres. Si une de vos propositions ne donne rien, essayez-en une autre. La pire chose à faire, c'est de ne rien faire.

Il serait préférable d'entamer la conversation à un endroit où vous êtes à l'aise (p. ex., autour de la table, en marchant ensemble, en regardant la télévision, dans la voiture).

Voici quelques exemples de questions à poser :

- **Où vas-tu?**
Organisez-vous pour savoir où il sera. Exigez des réponses précises. « Je sors » n'est pas une réponse acceptable.
- **Quand reviens-tu à la maison?**
Imposez un couvre-feu et faites-le respecter. Interdisez à votre enfant de traîner dans les rues ou dans la collectivité tard le soir. Cherchez à savoir ce que fait votre enfant après l'école et durant les fins de semaine.
- **Qui sont tes amis?**
Essayez de savoir avec qui votre enfant se tient. Invitez ses amis à la maison. Prêtez attention aux vêtements que ses amis portent. Méfiez-vous s'il ne veut pas vous présenter ses amis ou refuse de parler de ce qu'il fait avec eux.

- **Quel est ton groupe musical ou ta vidéo préférés?**

Déterminez quel genre de musique votre enfant écoute. Lisez les paroles et vérifiez s'il y a un avertissement à l'intention des parents sur le disque compact ou le DVD. Si c'est le cas, c'est parce qu'on utilise un langage grossier ou sexuellement explicite.

- **Comment les choses se passent-elles à l'école?**

Demandez à votre enfant ce qu'il fait pendant les récréations et à l'heure du lunch. S'amuse-t-il avec les autres enfants? D'autres enfants l'embêtent-ils?

- **Peux-tu me parler des gangs? Est-ce que les gangs te dérangent?**

La réponse de votre enfant risque de vous surprendre. S'il fréquente une école où la présence des gangs est forte, il se peut qu'il en sache pas mal. Si ses réponses sont évasives, il se pourrait qu'il ait plus qu'un intérêt passager pour les gangs. Certains enfants avouent sans détour qu'ils sont membres d'un gang.

Montrez à votre enfant qu'il peut se confier à vous, que vous ne serez pas en colère parce qu'il parle des gangs. Dites-lui que vous voulez vous assurer qu'il est en sécurité.

- **Sais-tu que nous tenons beaucoup à toi dans cette famille?**

Les enfants ont besoin de savoir qu'ils occupent une place importante. Dites à votre enfant que vous êtes très attaché(e) à lui. Faites-lui sentir qu'il est important et désiré. Si l'enfant ne se sent pas accepté par vous, les gangs se chargeront de prendre votre relève.

Comment décrire la réalité des gangs à son enfant?

Vous pouvez commencer par dire à votre enfant :

- que les gangs ont recours à la ruse pour attirer les enfants;
- que les gangs travaillent fort au recrutement des membres;
- qu'il est très difficile de sortir d'un gang.

Les gangs ont recours à la pression et à l'intimidation, promettent argent, amis, soutien et prestige, et cherchent à attirer des jeunes gens vulnérables. Une fois admis, tu y restes!

Il est vraiment difficile de sortir d'un gang et parfois même dangereux. Un enfant risque d'être blessé et de faire l'objet de menaces continuelles parce qu'il est parti en sachant des choses sur les membres du gang et leurs activités.

Tu peux te faire du mal. Les gangs sont impliqués dans des activités criminelles et ont un comportement violent. Un enfant peut être sérieusement blessé pendant son initiation, dans une bagarre avec les membres d'un autre gang ou en commettant un crime.

Tu mets en danger ta famille et d'autres personnes. Lorsqu'un enfant se joint à un gang, il fait courir un risque à sa famille. Les membres de la famille et d'autres personnes peuvent être visés par le gang ou des gangs rivaux. La maison familiale peut devenir une cible.

***Nota** – Si un enfant est victime d'intimidation par un gang, il vaut mieux appeler la police.*

Tu risques de gâcher ton avenir. Les gangs entraînent les enfants dans le crime et les éloignent de l'école, de leurs loisirs, de la vie familiale et du travail. Un dossier criminel risque d'avoir des effets négatifs sur leur liberté de mouvement, leur carrière, leurs privilèges sociaux, leurs possibilités de vie et leurs plans de voyage quand ils seront plus vieux.

Signaux d'avertissement qu'une aide professionnelle est requise

Informez votre enfant à propos des gangs et établissez des normes et des règles devraient suffire pour l'empêcher de se joindre à un gang ou d'y rester. L'enfant doit savoir à quoi s'attendre des gangs. Si vous ou un autre adulte digne de confiance ne le surveillez pas, il pourrait croire qu'on ne se soucie pas de lui.

Mais il arrive parfois que l'attrait du gang l'emporte malgré tous nos efforts. Les recruteurs et les membres de gangs ne lâchent pas prise facilement et pour certains enfants, la vie dans un gang semble la meilleure ou la seule solution pour eux.

L'aide de professionnels pourrait vous être utile si vous avez parlé des gangs à votre enfant et que l'enfant :

- promet de quitter le gang mais ne le fait pas;
- est arrêté pour des activités de gang;
- continue de traîner avec ses amis du gang malgré votre interdiction;
- a un comportement à risque élevé.

Il est possible d'obtenir de l'aide auprès de conseillers, de guides spirituels, de groupes de soutien ou de responsables de programmes de traitement. Retarder l'adoption de mesures ne fait que retarder la solution. Si d'autres enfants sont concernés, dites-le à leurs parents. Il ne faut pas se surprendre si certains parents refusent de croire que leurs enfants pourraient faire partie d'un gang.

Que faire si l'on soupçonne qu'un enfant fait partie d'un gang?

Si vous pensez que votre enfant risque de se joindre à un gang ou en fait déjà partie, allez chercher de l'aide. Communiquez avec les responsables des programmes et des organismes d'aide à l'enfance de votre collectivité. Renseignez-vous sur les règlements et les questions juridiques dans votre quartier et participez à la vie communautaire. Vous sauverez peut-être ainsi la vie d'un enfant.

Si vous croyez qu'un enfant est impliqué dans des activités de gang, vous devez agir. Lisez sur le sujet, parlez à quelqu'un qui a de l'expérience avec les gangs ou allez voir un conseiller. Allez fouiner s'il le faut pour obtenir de l'information. Un enfant pourrait être en danger.

Il est important de rester calme et de partager vos craintes sincèrement. Choisissez un moment tranquille pour parler à votre enfant. Expliquez pourquoi vous êtes contre les gangs et dites comment vous comptez aborder le problème.

Quand vous demanderez à votre enfant s'il fait partie d'un gang, attendez-vous à des réponses du genre : « *Mes amis en font partie, mais pas moi!* »; « *Ne t'inquiète pas, je n'ai rien fait de mal!* »; « *Tout le monde dans le quartier (ou à l'école) le fait!* »; « *Je n'ai pas le choix, c'est la seule façon d'assurer ma sécurité!* »; « *Ne t'inquiète pas, je n'en fais plus partie!* ».

Prenez le temps d'écouter votre enfant. Ne le contredisez pas, mais n'hésitez pas à lui poser des questions. Demandez-lui s'il souhaite des changements dans la façon dont les choses fonctionnent dans la famille. Si vous découvrez quelque chose qu'il a fait et qu'il jure que cela ne se reproduira pas, vous pouvez faire comme s'il avait brisé une règle familiale. Faites-lui savoir que vous le surveillerez de près et qu'il faudra du temps pour regagner la confiance perdue.

Si vous pensez que vous n'y arriverez pas par vous-même, allez chercher de l'aide. Vous trouverez une liste de ressources à l'intention des familles à la fin de ce guide.

Comment aider un enfant à sortir d'un gang?

Un enfant a besoin d'aide :

- s'il est dans un gang et veut s'en sortir;
- songe à se joindre à un gang.

Aidez-le à trouver quelqu'un qu'il respecte et en qui il a suffisamment confiance pour lui parler de ses sentiments, de ses réflexions et des questions qu'il se pose.

- Encouragez-le à parler à un membre de la famille. S'il ne veut pas le faire, encouragez-le à parler avec un ami de la famille.
- Encouragez-le à parler à un enseignant, au directeur de l'école, à un Aîné ou au conseiller d'orientation.
- Dites-lui de faire attention à qui il s'adresse. Demandez-lui de ne pas parler aux autres membres du gang de ses intentions.
- Appelez au poste de police local pour savoir s'il existe des programmes antigangs.

Voici quelques exemples de stratégies d'intervention à l'intention des collectivités :

- Lier les familles aux soutiens communautaires. Certaines familles peuvent être embarrassées du fait que leur enfant a des problèmes avec la justice. Elles ont besoin du soutien de la collectivité.
- Lier les jeunes à des mentors ayant une influence positive. Les études indiquent qu'un adulte ayant une influence positive dans la vie d'un enfant peut faire toute la différence.
- Lier les jeunes aux programmes d'emploi.

- Parler aux jeunes des avantages d'un retour aux études. Terminer ses études ouvre des possibilités d'emploi dans l'avenir.
- Amener les jeunes et les familles à obtenir de l'aide pour régler leur problème de toxicomanie.
- Recourir à des pratiques de justice réparatrice le cas échéant (p. ex., comités sur la justice et les jeunes, forums de justice communautaire). Les pratiques de justice réparatrice amènent le délinquant, la victime et la collectivité à participer à la réparation des préjudices subis.

Les parents et les membres de la collectivité doivent éviter de sauter à des conclusions trop hâtives à propos de leurs enfants et des gangs. Les signes laissant croire à l'appartenance à un gang ressemblent parfois étrangement au comportement normal d'un adolescent. Le mieux, c'est de se poser des questions quand le comportement semble dépasser largement les normes.

Retour aux études

Si votre enfant a abandonné ses études, cherchez à savoir auprès de l'école s'il peut réintégrer le réseau scolaire. Les écoles sont là pour vous aider et aider votre enfant à établir le meilleur plan d'action possible pour poursuivre son éducation.

Entrée sur le marché du travail

Le gouvernement du Manitoba offre un certain nombre de programmes et services pour aider les jeunes à dénicher un emploi. La Division Jeunesse Manitoba, qui relève d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, travaille étroitement avec les jeunes, les entreprises, les organismes à but non lucratif, les groupes communautaires, les établissements d'enseignement, les ministères provinciaux et d'autres niveaux de gouvernement afin de réaliser deux objectifs principaux :

- Travailler avec des employeurs potentiels afin de faciliter l'embauche d'élèves et de jeunes âgés de moins de 30 ans, en leur fournissant des stages de formation, des subventions, des présentations chez les employeurs, de l'encadrement, des bourses et des mesures de rémunération incitatives. La Division offre plus de 20 programmes d'emploi.

- Devenir la seule source d'information pour tous les programmes et services destinés aux jeunes offerts par le gouvernement du Manitoba. La Division veut faire en sorte qu'il soit plus facile pour les jeunes d'accéder à l'ensemble des programmes et services provinciaux, dont le nombre dépasse 200 au total.

Pour en savoir plus long :

Téléphone : 945-3556 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 800 282-8069, poste 3556

Site Web : web2.gov.mb.ca/mb4youth/index.php?language=frn

Stratégies à l'intention des enfants et des adolescents

Vous pouvez sortir d'un gang.

Ce n'est jamais facile, mais il existe des façons de sortir d'un gang. Voici ce que vous devez savoir pour y parvenir.

Soyez prêts à faire des changements

Quitter un gang aura pour effet de changer votre vie, vos activités et vos amis, mais peut vous sauver la vie! Au départ, vous passerez probablement vos soirées sans compagnie. Mais bientôt, vous vous ferez de nouveaux amis et trouverez d'autres sujets d'intérêt.

Donnez-vous du temps

Apporter des changements positifs ne se fait pas du jour au lendemain. Il est tout à fait normal d'éprouver des sentiments de frustration, de lassitude et de peur. Rappelez-vous que ce que vous faites demande beaucoup de courage. Tenez bon!

Trouvez de l'aide

La chose la plus importante à faire, c'est de trouver une personne digne de confiance qui peut vous aider. Ce peut être un ami, un conseiller, un parent ou un conseiller spirituel, quelqu'un à qui vous pouvez parler de ce que vous ressentez et qui peut vous éclairer sur les prochaines mesures à prendre.

Élaborez un plan

Comme votre démarche exige beaucoup de travail, vous devez vous préparer en conséquence. En élaborant votre plan, vous devez tenir compte des aspects suivants :

- Ne pas dire aux autres membres de votre gang que vous songez

à partir, car cela pourrait s'avérer dangereux si les mauvaises personnes l'apprennent.

- Cessez de porter des vêtements et d'avoir des comportements associés aux gangs. Changez votre façon de vous vêtir, cessez d'utiliser les signes associés aux gangs et de parler comme un membre de gang.
- Couvrez vos tatouages.
- Changez de numéro de téléphone et de cellulaire. Ne répondez pas au téléphone si vous savez que c'est un membre de gang qui est à l'appareil.
- Vous devrez peut-être avoir à changer d'amis. Vous vous sentirez seul au départ, mais avec le temps, vous vous ferez des amis convenables.
- Il vous faudra peut-être déménager.

Songez à la façon dont vous passerez votre temps

Que ferez-vous après l'école, les soirs et les fins de semaine? Songez aux activités que vous appréciez. Avez-vous des passe-temps? Participez à une activité qui vous intéresse ou essayez quelque chose que vous avez toujours rêvé de faire. Par exemple :

- s'entraîner dans un gymnase;
- pratiquer des sports;
- jouer de la musique;
- peindre ou dessiner;
- construire des choses.

Songez à ce que vous allez dire si des membres de votre gang :

- vous appellent pour que vous alliez les rejoindre le soir;
- se moquent de vous parce que vous voulez changer;
- vous menacent si vous ne retournez pas dans le gang;
- s'attendent à ce que vous consommiez des drogues ou d'autres produits illicites.

Élaborez un plan de rechange

- Assurez-vous de pouvoir compter sur un ami ou un adulte que vous pourrez appeler en cas d'urgence, ou simplement quand vous aurez envie de parler.
- N'allez pas dans les centres commerciaux, les magasins, les fêtes ou les résidences où vous savez qu'il y aura des membres du gang.

- Parlez à votre enseignant de votre désir de rester à l'école, ou consultez un conseiller d'orientation au sujet de la reprise de vos études.
- Songez au type d'emploi que vous aimeriez pratiquer.

Il y a peut-être des programmes utiles dans votre collectivité
Voici quelques moyens de les trouver :

- Appelez les centres d'amitié, le programme Lighthouse, le Club garçons et filles, le YM/YWCA, les Grands frères/Grandes sœurs ou le bureau du conseil de bande. Demandez quels sont les programmes à l'intention des jeunes et des jeunes adultes.
- Appelez ou visitez un Aîné local, ou arrêtez-vous à l'église ou à la synagogue pour consulter un prêtre, un pasteur ou un rabbin.
- Parlez à votre enseignant ou faites un tour à votre école. L'école peut avoir des programmes d'études ou des services de consultation offerts après les heures de classe à vous offrir.
- Parlez au conseiller de votre conseil de bande local ou à un agent de police de votre collectivité. Ils sont là pour aider.
- Si vous êtes en probation, demandez à votre agent de probation de vous aider.

3. **Suppression**

Le Manitoba appuie tous les moyens juridiques et les efforts raisonnables visant à nuire aux activités de gang. Diverses stratégies provinciales sont en place pour supprimer ces activités.

- La Province appuie les services chargés de faire respecter la loi et travaille avec eux pour adopter des stratégies efficaces.
- La Province dispose d'une équipe de procureurs (avocats) spécialisés dans le crime organisé.
- Le programme de soutien intensif et de supervision du Manitoba s'adresse aux jeunes contrevenants qui présentent le risque de récidive le plus élevé.
- La Province appuie l'Unité intégrée de lutte contre le crime organisé. Cette unité se compose principalement d'agents de la GRC et du Service de police de Winnipeg, avec la participation du Service de police de Brandon et d'autres services de police municipaux au besoin. Cette équipe spéciale met l'accent sur

l'application de la loi axée sur le renseignement afin de mettre hors d'état de nuire les dirigeants du crime organisé.

- La Section responsable des enquêtes de la Direction de la sécurité publique voit à l'exécution de la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* et la *Loi sur les bâtiments fortifiés*. Ces deux textes de loi portent sur un large éventail d'activités nuisibles associées aux gangs.
- Les établissements correctionnels du Manitoba (prisons) cherchent à assurer une gestion efficace des membres de gang.
- Une entente interprovinciale entre le Manitoba, l'Ontario et le Québec donne plus de poids aux efforts conjoints de ces provinces dans la lutte contre le crime organisé en augmentant la collaboration, le partage de renseignements et la formation.
- La Section de lutte contre le crime organisé et les délinquants à risque élevé intente des poursuites contre les activités du crime organisé et en cas de manquement aux conditions de la probation, en plus de surveiller les activités de gang et de partager des renseignements.

Le Manitoba a adopté un certain nombre de lois qui ont eu pour effet de créer un milieu hostile au crime organisé :

- la *Loi sur la sécurité dans les tribunaux*;
- la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers*;
- la *Loi sur les bâtiments fortifiés*;
- la *Loi sur les recours civils contre le crime organisé*;
- la *Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement*;
- la *Loi sur les services de police interterritoriaux*.

Partie D. Drogues – Petit guide à l'intention des familles et des collectivités

Les jeunes ont une curiosité naturelle par rapport aux drogues. Il se peut qu'ils aient entendu des histoires sur des expériences de drogue. Ils ont peut-être vu d'autres jeunes en consommer ou ont des amis qui en prennent. Bien des jeunes vont essayer au moins une fois ou deux. Une étude de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances menée en 2001 a révélé qu'environ 40 % des élèves d'écoles secondaires du Manitoba interrogés avaient rapporté avoir consommé des drogues autres que l'alcool et le tabac dans l'année précédente.

Les gangs profitent de cette curiosité des jeunes à l'égard des drogues. Les drogues sont très présentes dans la vie de gang. La consommation et l'achat de drogues permettent de soutenir le crime organisé. Les enfants impliqués dans des gangs ont de fortes chances d'être impliqués aussi dans le commerce de drogues. Les membres de gang sont presque toujours tenus de vendre des drogues pour permettre au gang de faire de l'argent.

Les plus jeunes membres sont souvent utilisés comme vendeurs de drogues afin d'éviter que les membres plus âgés se fassent arrêter par la police. Les drogues constituent la principale source de fonds des gangs et sont souvent à l'origine de la violence associée aux gangs. Bien des vendeurs de drogues portent une arme à feu pour se protéger.

Façon d'aborder le sujet de la drogue avec les enfants

Commencez à aborder le sujet quand les enfants sont encore jeunes (préadolescents). Les enfants entendent parler des drogues très tôt, à la télévision, au cinéma et autour d'eux.

Rappelez-vous que les enfants considèrent souvent l'éducation antidrogue comme une forme d'accusation, d'irritation et de réprimande. Trouvez le moment propice pour aborder le sujet, comme quand il est question de drogue à la télévision ou dans un film.

Les jeunes veulent que les adultes les orientent à l'égard des questions importantes. Montrez-leur que vous n'approuvez pas la consommation de drogue.

Signes indiquant qu'un enfant vend de la drogue

Ce n'est pas facile d'établir qu'un enfant vend de la drogue. Mais certains signes peuvent éveiller les soupçons. Votre enfant pourrait être mêlé au commerce de la drogue :

- s'il a un téléphone cellulaire ou un téléavertisseur que vous n'avez pas acheté;
- si son téléphone cellulaire ou téléavertisseur sonne constamment;
- s'il a soudainement plein d'argent;
- s'il garde des bouts de papier avec des noms et des numéros dessus, ou encore des noms et des symboles (coordonnées de ses clients);
- s'il possède une balance électronique;
- s'il montre des signes d'appartenance à un gang.

Si l'un de ces indices s'applique à un enfant que vous connaissez, vous devriez vous méfier. Si vous découvrez que votre enfant vend des drogues, allez chercher de l'aide. Le commerce de la drogue est extrêmement dangereux. Pour en savoir plus long sur les signes associés à la consommation de drogue, visitez les sites Web suivants :

- Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances : www.afm.mb.ca/French/index.htm
- Take Action Schools : www.city.winnipeg.ca/police/TakeActionSchools/takeactionschools.html (en anglais seulement)

Descriptions des drogues

En connaissant mieux les drogues, vous serez mieux en mesure d'aider vos enfants. Un certain nombre de drogues sont actuellement consommées au Manitoba. Les trois drogues qui suivent comptent parmi celles qui sont le plus couramment vendues dans les rues du Manitoba :

1. **le crack;**
2. **la méthamphétamine;**
3. **la marijuana.**

Voici ce que vous devez savoir à propos de chacune de ces drogues :

Crack

Le crack est une forme de cocaïne. Il procure un effet immédiat et très intense qui se caractérise par une plus grande vivacité d'esprit et énergie, un pouls et une respiration rapides, des pupilles dilatées, de la

transpiration, de l'euphorie et une perte d'appétit. Pris à fortes doses, le crack peut entraîner une vive agitation, des pensées paranoïaques, un comportement erratique ou violent, des tremblements, un manque de coordination, des secousses musculaires, des hallucinations, des maux de tête, une douleur ou une pression à la poitrine, des nausées, une vue embrouillée, de la fièvre, des spasmes musculaires, des convulsions et la mort. Des impuretés peuvent provoquer une réaction allergique. La cocaïne pure tue. Son utilisation chronique entraîne une tolérance, ce qui veut dire qu'il en faut plus pour obtenir l'effet recherché, ainsi qu'une très grande dépendance psychologique.

Méthamphétamine

La méthamphétamine est un stimulant connu aussi sous le nom de speed, meth, ice, crystal, girlfriend, bitch, crank ou coke du pauvre. La meth est une drogue relativement récente qui gagne rapidement en popularité au Manitoba. Elle est peu coûteuse à fabriquer, ce qui permet de plus gros profits. Contrairement à la cocaïne, qui doit être importée, la meth peut être fabriquée n'importe où. Les effets de la meth peuvent durer de quatre à douze heures et se caractérisent par une plus grande vivacité d'esprit et énergie, un sentiment de bien-être, une perte d'appétit, un pouls et une respiration rapides, une augmentation de la pression sanguine, de la transpiration, des pupilles dilatées et une bouche sèche. La personne sous l'effet de cette drogue peut devenir très loquace et excitée, ne plus tenir en place, se sentir plus forte ou supérieure, être agressive ou hostile, ou avoir un comportement bizarre à plusieurs reprises. Prise à fortes doses, la meth peut entraîner des rougeurs, des pâleurs, un pouls très rapide ou irrégulier, des tremblements, une paranoïa grave, des hallucinations qui font peur et la mort. Les impuretés injectées avec la drogue peuvent bloquer ou affaiblir des petits vaisseaux sanguins. Les grands utilisateurs chroniques peuvent souffrir de malnutrition ou de psychose amphetaminique, une maladie apparentée à la schizophrénie paranoïde. Comme la cocaïne, les amphétamines peuvent créer une très grande dépendance psychologique menant à une consommation compulsive.

Stratégie antimeth du Manitoba

En novembre 2005, le gouvernement a lancé une stratégie globale de lutte contre le crystal meth visant à en restreindre l'offre et la demande. Vous trouverez de plus amples renseignements au www.gov.mb.ca/healthyliving/meth.html (en anglais seulement).

Marijuana

La marijuana est connue aussi sous le nom de cannabis, pot, herbe, weed, reefer, ganja, joint, hashish et huile de hash. Les spécialistes s'attendent à ce que la popularité de cette drogue augmente si sa consommation ne constitue plus une infraction criminelle, car elle ne sera plus considérée comme aussi dangereuse que les autres drogues. Les effets obtenus en la fumant sont ressentis au bout de quelques minutes et durent de deux à quatre heures. La personne sous l'effet de cette drogue se sent calme, détendue, loquace et parfois somnolente. La concentration et la mémoire à court terme sont particulièrement affectées, tandis que les perceptions sensorielles semblent s'améliorer. Les couleurs sont plus vives, les sons sont plus clairs et la notion de temps et d'espace est déformée. La marijuana fait bien souvent rire. Ses effets physiques comprennent un manque de coordination et d'équilibre, un pouls rapide, des yeux rouges et une bouche et une gorge sèches. Les doses habituelles affaiblissent l'habileté motrice, surtout si de l'alcool a également été consommé. L'usage de cannabis avant de prendre le volant est particulièrement dangereux. Les utilisateurs chroniques peuvent développer ce qu'on appelle une « tolérance à rebours », quand leur corps est saturé de THC, la composante chimique de la marijuana qui donne ses effets. Lorsque cela se produit, le consommateur ressent les effets après avoir pris quelques touches d'un joint seulement.

Drogues courantes dans la rue et leur attirail

Toutes les photos ont été gracieusement fournies par la section d'identification du Service de police de Winnipeg.

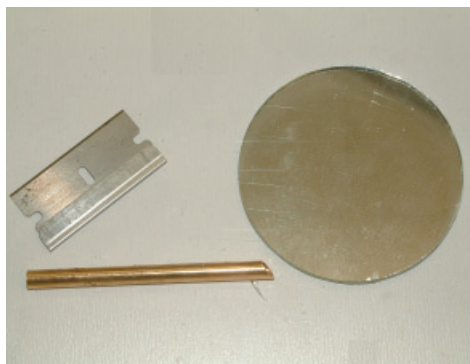


Crack cocaïne

Exemples de façons dont la drogue est emballée et vendue dans la rue.



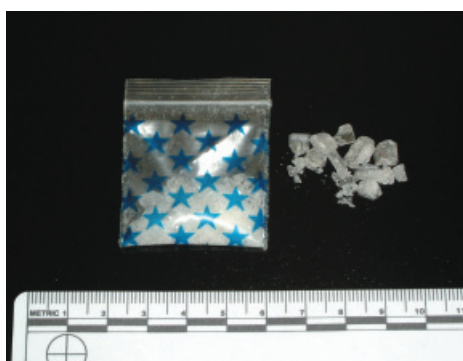
Cocaïne en poudre



« Nécessaire » à consommation
de cocaïne en poudre
Miroir, lame de rasoir, tube à priser



Pipe pour fumer du crack



La **Meth Ecstasy** prend toutes sortes
de formes et de couleurs.



Capsules en gelée
Contiennent de la meth et du PCB



Marijuana
Joints, feuilles, graines



Pipe pour fumer de la marijuana



Attache pour fixer les joints



**Couteau chauffé pour fumer
du haschich ou de l'huile
de marijuana ou de haschich**



Balance numérique portative



Seringue

Le mot de la fin

Tenir les enfants loin des gangs est une tâche difficile, mais nécessaire. Tous doivent y mettre du leur : les services chargés de faire respecter la loi, les parents et l'ensemble de la collectivité. Si nous parvenons à rendre nos familles et nos collectivités plus fortes et plus saines et que nous les gardons ainsi, les gangs ne pourront survivre.

Que vous soyez parent, tuteur, Aîné ou enseignant, le temps, l'intérêt et l'affection que vous vouez aux enfants dans votre vie pour qu'ils se sentent aimés et importants n'ont pas de prix. Reconnaissez l'importance des enfants qui vous entourent et montrez-leur. Vous pouvez ainsi faire toute la différence.

Partie E. À qui s'adresser?

JUSTICE MANITOBA

LIGNE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE DU PROJET ANTIGANG

N° sans frais : 1 800 691-4264

Site Web : www.gov.mb.ca/justice/index.fr.html

Cette ligne d'information constitue une ressource utile dans notre volonté de rendre les collectivités plus sûres. Elle aide les jeunes, les parents et d'autres personnes à aborder les questions liées aux gangs. Les personnes qui appellent seront orientées vers les ressources appropriées.

SECTION CHARGÉE DES ENQUÊTES DE LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Téléphone : 945-3475 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 800 954-9361

Site Web : www.gov.mb.ca/justice/safe/index.fr.html

La section chargée des enquêtes de la Direction de la sécurité publique examine et inspecte les propriétés en vertu de la *Loi sur la sécurité des collectivités et des quartiers* et de la *Loi sur les bâtiments fortifiés*. Vous pouvez communiquer avec la section si vous croyez que des propriétés sont utilisées par des individus et des gangs impliqués dans le commerce des drogues, la prostitution, l'abus de solvant et la vente illégale d'armes ou d'alcool. Tous les appels sont confidentiels et votre identité ne sera jamais révélée.

SERVICES D'AIDE POUR LES JEUNES CONSOMMATEURS D'ALCOOLS OU DE DROGUES

Service centralisé d'aide aux jeunes alcooliques et toxicomanes

N° sans frais : 1 877 710-3999

Site Web : www.gov.mb.ca/health/mh/directory/youth.html (en anglais seulement)

Les jeunes qui ont un problème d'alcool, de drogue ou de jeu sont aux prises avec toutes sortes de difficultés. Le Manitoba offre un large éventail de services visant à soutenir les jeunes et les familles à surmonter leur dépendance. Des renseignements portent notamment sur la consommation sans danger et dangereuse des drogues et de l'alcool et leurs effets sur le corps. Des ressources sont offertes en fonction de groupes d'âge, du sexe et de milieux en particulier (p. ex., milieu scolaire, milieu de la santé, etc.).

COMPTOIR PARTNERS @ 510 SELKIRK AVENUE

Vue générale des services :

- Une source de renseignements unique sur les programmes, les initiatives et les ressources communautaires.
Winnipeg : 945-0447
Ailleurs : 1 800 883-0398
Le Centre Murdo Scribe – 510, avenue Selkirk
Site Web : www.partnersforcareers.mb.ca (en anglais seulement)
Ce centre des ressources accessible, situé dans un endroit fréquenté, fournit des renseignements sur tous les programmes et services, organismes et initiatives et programmes du gouvernement offerts à l'ensemble des Manitobains (p. ex., emploi, formation, éducation et soutien communautaire). Des renseignements sont également fournis sur les services existants à l'extérieur de Winnipeg.
- *Guide de Winnipeg pour les nouveaux venus autochtones*
Le Guide de Winnipeg pour les nouveaux venus autochtones de Partenaires pour des carrières est fourni gratuitement aux particuliers et aux organismes offrant des services aux Autochtones. Ce guide aide les Autochtones qui arrivent à Winnipeg pour un court séjour ou pour plus longtemps à s'intégrer dans la société dans son ensemble. On y trouve entre autres des renseignements sur le logement, les transports, le magasinage, les organismes culturels, etc. Pour obtenir des exemplaires gratuitement, veuillez appeler au 945-0447 ou au 1 800 883-0398.
- Aboriginal Youth Mean Business!
Site Web : www.aymb.ca (en anglais seulement)
Winnipeg : 945-0447 Ailleurs : 1 800 883-0398

Le comptoir Partners @ 510 Selkirk héberge ce site Web qui se veut un annuaire de tous les services qui existent au Manitoba pour aider les jeunes et les adultes autochtones à lancer ou à développer une entreprise. Le site fait le portrait d'un entrepreneur autochtone tous les mois et maintient un annuaire des entreprises autochtones existantes.

PARTENAIRES POUR DES CARRIÈRES

Ce programme, qui s'adresse aux Manitobains membres des Premières nations, Métis et Inuits, a pour objectif principal d'aider les personnes autochtones partout au Manitoba à trouver un emploi. Il cherche à concilier leurs aptitudes aux possibilités d'emploi offertes, par l'entremise des organismes suivants :

- Les dix centres d'amitié des régions rurales – appelez au 942-6299 (Winnipeg) ou visitez www.mac.mb.ca/2005
- Solutions de dotation au Aboriginal Human Resource Development (CAHRD) – appelez au 989-7122 (Winnipeg) ou visitez www.cahrd.org

PUBLICATION OTA-MISKA : UN GUIDE DES RESSOURCES AUTOCHTONES

Téléphone : 984-2272 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 800 665-2019

Site Web : www.gov.mb.ca/iedm/sbcd/otamiska.html (en anglais seulement)

La publication Ota-Miska est un guide annuel des ressources autochtones. On y trouve des renseignements sur les ministères fédéraux et provinciaux et sur les organismes non gouvernementaux qui offrent des programmes et des services aux Autochtones.

ENFANTS EN SANTÉ MANITOBA

Téléphone : 945-2266 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 888 848-0140

Site Web : www.gov.mb.ca/healthychild/index.fr.html

La Province du Manitoba, de concert avec ses partenaires communautaires, a mis en œuvre un éventail de programmes et de services à l'intention des enfants, des adolescents et des familles :

- **Approche axée sur les parents et les enfants** – Réunit les ressources au sein de coalitions communautaires à la grandeur de la province dans le but d'offrir un soutien parental, d'améliorer la nutrition et l'alphabétisation des enfants et d'aider les familles dans les collectivités où elles vivent (pour les familles ayant des enfants de tout âge).

- **Stratégie de prévention de l'ETCAF** – La Stratégie de prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisme fœtal (ETCAF) contribue aux efforts en matière de prévention, d'intervention, de soins et de soutien offerts aux personnes atteintes de l'ETCAF ou d'anomalies congénitales associées à l'alcool.
- **Bébés en santé** – Programme d'aide financière à deux volets qui s'occupe de nutrition pendant la grossesse et d'éducation en matière de santé à l'intention des futures et des nouvelles familles.
- **Les familles d'abord** – Services de visites à domicile aux familles avec enfants, à partir de la grossesse jusqu'au premier jour d'école.
- **Écoles en santé** – Comble les lacunes entre la santé et l'éducation dans le but d'améliorer le bien-être des enfants et des familles dans les collectivités où les facteurs de risque à la santé sont plus élevés. Cette initiative en est à ses débuts.
- **Triple P – Programme d'entraînement parental positif** – Vise à promouvoir des rapports chaleureux et positifs entre les parents et leurs enfants et à aider les parents à apprendre des stratégies de gestion efficaces pour remédier à divers problèmes de développement et de comportement pendant la jeune enfance.
- **Stratégie de développement en santé des adolescents** – Encourage le développement en santé des adolescents, notamment au moyen d'initiatives de prévention de la grossesse chez les adolescentes, et de programmes de prévention et d'intervention axés sur les adolescents.

PROGRAMME VOLTE-FACE

Téléphone : 945-5601 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 866 276-5081

Ce programme est le fruit d'un partenariat entre les organismes provinciaux, les groupes communautaires et les services de police locaux. Le programme aide les enfants de moins de 12 ans qui contreviennent à la loi.

SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE

Services offerts aux collectivités, aux familles et aux enfants, dont voici la liste : counselling; éducation; aide en cas d'urgence; soutien concret; traitement; garde temporaire, y compris la garde en famille d'accueil et la garde en établissement en attendant qu'un problème se règle; garde permanente appropriée, y compris l'adoption quand la réunification devient impossible.

- **Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba**
696, avenue Portage, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3G 0M6
Téléphone : 783-9190 (Winnipeg)
N° sans frais : 1 800 665-5762
- **Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba**
338, Broadway, bureau 302
Winnipeg (Manitoba) R3C 0T1
Téléphone : 927-7516 (Winnipeg)
Télécopieur : 204 927-7509
- **Régie générale des services à l'enfant et à la famille**
180, rue King, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3B 3G8
Téléphone : 984-9360 (Winnipeg)
N° sans frais : 1 866 803-2814
Télécopieur : 204 984-9366
- **Régie métisse des services à l'enfant et à la famille**
150, avenue Henry, 1^{er} étage,
Winnipeg (Manitoba) R3B 0J5
Téléphone : 949-0220 (Winnipeg)
Télécopieur : 204 984-9487

LIGHTHOUSES

Téléphone : 945-1549 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 800 282-8069, poste 1549 ou 6769

Site Web : www.gov.mb.ca/justice/lighthouses/index.fr.html

Programme de prévention du crime axé sur la collectivité qui vise à établir des partenariats entre les jeunes, la police, le personnel judiciaire et les membres de la collectivité, afin d'offrir aux jeunes plus de possibilités de s'engager dans des activités sociales, récréatives et axées sur la prévention du crime.

ENDROITS OÙ SE TROUVENT DES LIGHTHOUSES AU MANITOBA

Brandon

Ville de Brandon

Youth to Youth Lighthouse

Téléphone : 204 729-2234

Camperville

Youth Actions for the

Future Lighthouse

Téléphone : 204 524-2212

Cormorant

Cormorant Lake Lighthouse

Téléphone : 204 357-2225

Dauphin

Dauphin Friendship Centre

Youth Lighthouse

Téléphone : 204 638-5707

Flin Flon

Flin Flon Friendship Centre

Flin Flon Lighthouse

Téléphone : 204 687-7287

Grand Rapids

Grand Rapids School

Grand Rapids Lighthouse

Téléphone : 204 639-2451

La Barriere

La Barriere Crossings Lighthouse

Téléphone : 204 275-5048

Lac-du-Bonnet

Lac du Bonnet Youth Recreation
Centre Inc.

Y.U.T.E.S. (Youth United to Excel
and Succeed) Lighthouse

Téléphone : 204 345-2792

Little Grand Rapids

Got to do Something Lighthouse

Téléphone : 204 397-2199

Opaswayak Cree Nation

Opaswayak Lighthouse Program

Téléphone : 204 627-7112

Pauingassi First Nation

Recreation and Youth Lighthouse

Téléphone : 204 654-0110

Portage
Portage Friendship Centre Inc.
Youth Leadership Development
Initiative Lighthouse
Téléphone : 204 856-2474

Youth for Christ / Portage Inc.
Sports Jam Lighthouse
Téléphone : 204 239-6763

Pukatawagan
Mathias Colomb First Nation
Health Authority
Kiss-Kih-Noh-Tah-Hin (Show Me
The Way) Lighthouse
Téléphone : 204 553-2392

South Indian Lake
Youth of South Indian Lake
Lighthouse
Téléphone : 204 374-2271

Thompson
Thompson Boys and Girls Club
Lighthouse Late Night
Téléphone : 204 778-1946

Waywayseecappo
Waywayseecappo First Nation
Reclaiming our Youth at Risk
Lighthouse
Téléphone : 204 799-2835

ENDROITS OÙ SE TROUVENT DES LIGHTHOUSES À WINNIPEG

Broadway Neighbourhood Centre
Broadway Lighthouse
Téléphone : 772-9253

Knox United Church
Central Park
Central Park Lighthouse
Téléphone : 942-4579

East St. James Lighthouse
Téléphone : 888-3489

Elmwood Community Resource
Centre and Area Association
Elmwood Lighthouse
Téléphone : 982-1725

George McDowell
Evening McDowell Activity
Program Lighthouse (eMAP)
Téléphone : 253-1492

Division scolaire de
St. James Assiniboia
The Hut Lighthouse
Téléphone : 837-5843

Indian and Metis Friendship
Centre
Friendship Centre Lighthouse
Téléphone : 586-8441

Isaac Brock Community Centre
Isaac Brock Rocks Lighthouse
Téléphone : 775-3869

John W. Gunn Middle School
Lighthouse
Division scolaire
River East-Transcona
Téléphone : 958-6500

Kids Time Lighthouse
Division scolaire de Winnipeg
King Edward School
Téléphone : 654-1999

KYAC Lighthouse
Division scolaire de Seven Oaks
Téléphone : 586-0327

Lord Roberts Community Centre
Stay in the Light Lighthouse
(at Lord Roberts School)
Téléphone : 453-6639

Macdonald Youth Services
Youth Positively Involved in
the Community (YPIC) Lighthouse
Téléphone : 949-3791

Ma Mawi Wi Chi Iata Centre
Aboriginal Youth Cultural
Development Lighthouse
Téléphone : 925-0359

M.Y.A.C. Lighthouse
Division scolaire Seven Oaks
Téléphone : 291-2935

Ndinawemaagan ag Endaawaad
Ndinawe Lighthouse
Téléphone : 589-5545

NEEDS Centre for War Affected
Communities
War Affected Children & Youth
Lighthouse
Téléphone : 940-1261

North Fort Garry Youth Action
Centre Lighthouse
Téléphone : 452-3040

Nor-West Co-op Community
Health Centre
Nor'West on Alexander-DOA
Leadership Program
Téléphone : 940-2106

Pembina Trails School Division
Westdale Lighthouse
Téléphone : 488-1757, poste 318

Polson After School Lighthouse
Téléphone : 975-0634

Ralph Brown Community Centre
St. John's Youth in Action
Lighthouse
Téléphone : 586-3149

Rossbrook House
Weekend Alternatives Lighthouse
Téléphone : 949-4092

St. George School Rainbow Lighthouse
Téléphone : 253-2646

Spence Neighbourhood Association Inc.
Building Belonging Youth Program
Lighthouse
Téléphone : 986-5467

Teen Stop Jeunesse
The Arts Club Lighthouse
Téléphone : 254-1618

Valley Gardens Lighthouse
Division scolaire River East Transcona
Téléphone : 663-6354

Victory School Lighthouse
Division scolaire Seven Oaks
Téléphone : 586-9716

Wellington Lighthouse
Téléphone : 774-8085

Westdale Lighthouse
Téléphone : 488-1757,
poste 318

Winakwa Community Centre
Winakwa Youth Drop-In
Centre Lighthouse
Téléphone : 237-4365

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU MANITOBA

WINNIPEG : 1 877 435-7170

Le service d'aide téléphonique du Centre de prévention du suicide est à la disposition de tous les Manitobains et Manitobaines qui ont des pensées suicidaires, qui connaissent un ami ou un membre de leur famille qui risque de se suicider, ou qui pleurent la perte d'une personne qui s'est suicidée.

SERVICES CHARGÉS DE FAIRE RESPECTER LA LOI

SERVICE DE POLICE DE BRANDON

Téléphone : 729-2345

Le Service de police de Brandon présente des exposés auprès du grand public et dans les écoles sur invitation.

GRC MANITOBA Groupe intégré de lutte contre les gangs

Téléphone : 983-2778 (Winnipeg)

Cette section de la GRC dessert les régions du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg. Ses bureaux sont situés à Winnipeg.

SERVICE DE POLICE DE WINNIPEG

Services communautaires

Téléphone : 986-6322 (Winnipeg)

Les Services communautaires offrent un programme d'enseignement complet sur la prévention du crime qui permet à tous les citoyens de Winnipeg de PRENDRE DES MESURES contre le crime dans leur collectivité.

Section du crime organisé

Téléphone : 986-3916 (Winnipeg)

La section chargée de l'application de la loi du Service de police de Winnipeg utilise toutes les formes de répression à sa disposition contre les gangs de rue, les bandes de motards criminalisés et les autres groupes du crime organisé.

Ligne de renseignements sur les motards criminalisés

N° sans frais : 1 877 660-4321

Cette ligne en fonction 24 heures par jour recueille les renseignements sur les activités des bandes de motards criminalisés. La provenance des appels n'est pas affichée et les appels demeurent confidentiels.

GRAFFITIS

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE AU SUJET DES GRAFFITIS

Téléphone : 986-1234 (Winnipeg)

Le personnel des services à la clientèle répond à différentes préoccupations des citoyens, dont celles liées aux graffitis. Il prend les appels s'y rapportant et communique avec le ministère, l'organisme ou la personne appropriés qui répondra au problème. Il aide aussi les particuliers ou les groupes qui veulent recouvrir les graffitis d'une couche de peinture. Il peut en outre fournir la peinture et le matériel aux groupes, aux particuliers et aux victimes qui souhaitent enlever les graffitis de leur collectivité.

BRANDON CRIME STOPPERS

Téléphone : 727-TIPS (8477)

Si vous avez des renseignements concernant l'auteur d'un crime, veuillez appeler le Brandon Crime Stoppers. La provenance des appels n'est pas affichée. Votre appel ne sera pas enregistré et votre identité ne sera pas révélée. Crime Stoppers paie jusqu'à 2 000 \$ en argent comptant pour tout renseignement menant à la résolution d'un crime.

OFF THE WALL

Téléphone cellulaire : 782-0436 (Winnipeg), services de probation
Programme d'enlèvement des graffitis qui permet aux jeunes ayant des problèmes avec la justice de travailler dans la collectivité en enlevant les graffitis.

SERVICE DE POLICE DE WINNIPEG

Téléphone : 986-6222 (Winnipeg)

Si vous voyez apparaître des graffitis, appelez le Service de police de Winnipeg au 986-6222. Ce dernier travaille activement avec la collectivité pour empêcher les graffitis de proliférer. Les moyens mis en œuvre sont l'application de la loi et la mise sur pied de programmes de prévention, d'éducation et de sensibilisation.

TAKE PRIDE WINNIPEG!

Téléphone : 956-7590 (Winnipeg)

En collaboration avec la Ville de Winnipeg, Take Pride Winnipeg! met l'accent sur les programmes d'éducation, l'enlèvement des graffitis par des bénévoles et la création de murales à la grandeur de la ville.

WINNIPEG CRIME STOPPERS

Téléphone : 786-TIPS (8477) (Winnipeg)

Si vous avez des renseignements concernant le ou les auteurs de vandalisme par les graffitis, vous pouvez appeler Crime Stoppers, qui paie jusqu'à 2 000 \$ pour tout renseignement menant à une arrestation. Le programme permet aux personnes qui appellent de garder l'anonymat.

RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

ANDREWS STREET FAMILY CENTRE

Téléphone : 589-1721 (Winnipeg)

Centre de ressource à l'intention des familles du secteur qui possède une cuisine communautaire, un club d'achat d'aliments, un groupe de soutien pour les mères et des ateliers de formation.

BEHAVIORAL HEALTH FOUNDATION

Téléphone : 269-3430 (St. Norbert)

Site Web : www.bhf.ca (en anglais seulement)

Cette fondation propose des programmes d'hébergement à long terme dans des unités pour hommes, femmes, adolescents et familles qui ont des problèmes de toxicomanie. Le programme est conçu pour donner à ces gens l'occasion d'acquérir les aptitudes professionnelles, intellectuelles et relationnelles nécessaires pour assurer le succès de leur réinsertion sociale. Les personnes à charge sont également logées sur place et intégrées au programme.

BROADWAY NEIGHBOURHOOD CENTRE

Téléphone : 772-9253 (Winnipeg)

Propose un éventail de programmes culturels et de loisirs au 185 de la rue Young, juste au sud de Broadway.

ABORIGINAL HEALTH AND WELLNESS CENTRE OF WINNIPEG

Téléphone : 925-3700 (Winnipeg)

Ce centre fournit toute une gamme de services de santé primaires qui mettent en jeu des pratiques traditionnelles et modernes. Les clients ont régulièrement accès à des aînés autochtones.

CHILD FIND MANITOBA – GANAWENIMIG SAFETY AND PREVENTION PROGRAM

Téléphone : 945-5735 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 800 532-9135

Site Web : www.childfind.mb.ca/fr

Fournit des programmes sur la sécurité personnelle et celle des enfants adaptés aux différences culturelles, fait mieux connaître les services de Child Find à la collectivité autochtone, et aide à localiser les enfants et les adolescents autochtones qui ont disparu ou fait une fugue.

CLUBS GARÇONS ET FILLES DU CANADA

Téléphone : 477-7272 (Winnipeg)

Site Web : www.wbgc.mb.ca (en anglais seulement)

Les Clubs garçons et filles du Canada ont pour mission de fournir à des enfants et à des adolescents de divers milieux sociaux et culturels un environnement sûr et stimulant qui leur permet d'acquérir les aptitudes qui les aideront à atteindre leur plein potentiel. Ces clubs sont offerts partout à Winnipeg. Composez le numéro susmentionné pour trouver le club le plus près de chez vous.

CONTACT COMMUNITY INFORMATION

Téléphone : 287-8827 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 866 266-4636

Centre d'information communautaire qui lie les gens à l'organisme ou au service qui peut les aider. Possède une base de données provinciale des ressources en matière de santé, d'aide sociale, de services sociaux, d'éducation, de culture et de loisirs qui existent dans l'ensemble du Manitoba.

EAGLE URBAN TRANSITION CENTRE

286, rue Smith, bureau 501, Winnipeg (Manitoba) R3C 1K4

Téléphone : 954-3050 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 866 345-1883

Site Web : www.eagleutc.com (en anglais seulement)

Le Eagle Urban Transition Centre est un organisme autochtone de prestation de services d'envergure provinciale qui fait valoir les principes d'une vie saine en proposant une orientation et des ressources aux Autochtones et aux membres des Premières nations qui demeurent ou qui se sont installés à Winnipeg.

THE FAMILY CENTRE

Téléphone : 947-1401 (Winnipeg)

Centre qui offre des services de counselling à l'intention des particuliers, des couples et des familles. Propose aussi des cours d'éducation parentale ainsi que des ateliers sur diverses questions familiales. Un soutien familial est également offert aux familles en détresse.

FONDATION MANITOBAINE DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

Téléphone : 944-6235 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 866 638-2568

N° sans frais : 1 866 767-3838 (Brandon)

N° sans frais : 1 866 291-7774 (Thompson)

Site Web : www.afm.mb.ca/French/indx.htm

La Fondation propose des évaluations et un éventail de programmes de lutte contre la toxicomanie.

GRAFFITI ART PROGRAMMING

Téléphone : 667-9960 (Winnipeg)

Situé au centre-ville de Winnipeg, ce centre artistique communautaire à but non lucratif pour jeunes utilise l'art comme moyen d'assurer la croissance communautaire, sociale, économique et individuelle.

GRANDS FRÈRES ET GRANDES SŒURS

Téléphone : 727-1787 (Brandon)

Téléphone : 325-9707 (Morden/Winkler)

Téléphone : 857-4397 (Portage-la-Prairie)

Téléphone : 989-9200 (Winnipeg)

Cet organisme apparie des enfants avec des adultes compatissants qui leur donnent leur amitié, leur soutien et leurs conseils.

INDIAN FAMILY CENTRE

Téléphone : 586-8393 (Winnipeg)

Le Indian Family Centre se consacre au développement et au maintien de la collectivité autochtone en privilégiant les aspects spirituels et sociaux. Le Centre possède une salle polyvalente et une cuisine et propose un service de pastorale, des cercles de partage, de prière et de guérison, et des cérémonies saisonnières de tradition anishnaabe et chrétienne.

INTERNATIONAL CENTRE OF WINNIPEG

Téléphone : 943-9158 (Winnipeg)

Centre d'information à l'intention des immigrants et des réfugiés, qui offre des services de counselling et d'orientation. Le Centre parraine des programmes de sensibilisation communautaire, dont un local pour les jeunes et une cuisine communautaire.

JEUNESSE J'ÉCOUTE

N° sans frais : 1 800 668-6868

Service de consultation téléphonique bilingue sans frais, en service 24 heures par jour, à l'intention des enfants et des jeunes en difficulté. Fournit un soutien psychologique, des conseils, des renseignements et une orientation.

KA NI KANICHIHK INC

Téléphone : 953-5820 (Winnipeg)

Site Web : www.kanikanichihk.ca (en anglais seulement)

L'organisme Ka Ni Kanichihk propose un éventail de programmes et services dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi, du perfectionnement en leadership, du développement communautaire et de la guérison et du mieux-être, qui privilégient tous la restauration et la réappropriation des identités culturelles.

MA MAWI WI CHI ITATA CENTRE

Téléphone : 925-0300 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 800 962-6294

Le Ma Mawi Wi Chi Itata Centre fournit un soutien et des ressources aux enfants et aux familles autochtones dans la ville de Winnipeg.

Divers programmes sont offerts : groupes de soutien parental, violence familiale, services d'entretien, développement de l'enfant, nutrition et programme WIN.

Bureaux à Winnipeg :

- 94, rue McGregor
Téléphone : 925-0300 (Winnipeg)
- 318, avenue Anderson
Téléphone : 925-0349 (Winnipeg)
- 743, avenue Ellice
Téléphone : 925-0348 (Winnipeg)

Projet de soutien aux parents adolescents

- 330, rue Blake, bloc H 9
Téléphone : 925-0320 (Winnipeg)

Circle of Care

- 610, rue Spence
Téléphone : 925-4477 (Winnipeg)

MANITOBA ASSOCIATION OF FRIENDSHIP CENTRES

Téléphone : 942-6299 (Winnipeg)

Site Web : www.mac.mb.ca (en anglais seulement)

Protège les centres d'amitié qu'elle regroupe et assure leur promotion en leur donnant la possibilité de proposer des programmes et des services de qualité qui favorisent l'unité, la reddition de comptes, l'engagement et la préservation de l'intégrité autochtone. Pour connaître le centre le plus proche de votre collectivité, communiquez avec l'Association.

Brandon Friendship Centre
Téléphone : 204 727-1407

Dauphin Friendship Centre
Téléphone : 204 638-5707

Flin Flon Indian & Metis Friendship Centre
Téléphone : 204 687-3900

Lynn Lake Friendship Centre
Téléphone : 204 356-2407

Ma-Mow We-Tak Friendship Centre
Téléphone : 204 677-0950

The Pas Friendship Centre
Téléphone : 204 627-7500

Riverton & District Friendship Centre
Téléphone : 204 378-2927

Selkirk Friendship Centre
Téléphone : 204 482-7525

Swan River Friendship Centre
Téléphone : 204 734-9301

MÉTIS CULTURAL RESOURCE AND ACTIVITY CENTRE

Téléphone : 956-7767 (Winnipeg)

Site Web : www.metisresourcecentre.mb.ca

Propose des programmes culturels, éducatifs et sociaux aux Métis et à toutes les personnes intéressées par la culture et l'histoire des Métis.

NATIVE ADDICTIONS COUNCIL OF MANITOBA

Téléphone : 586-8395 (Winnipeg)

Services de counselling, d'information et d'orientation à l'intention des Autochtones aux prises avec un problème d'alcoolisme, de toxicomanie, de jeu ou d'autres formes de dépendance.

NATIVE WOMEN'S TRANSITION CENTRE

Téléphone : 989-8240 (Winnipeg)

Foyer d'hébergement à long terme pour les femmes autochtones et leurs enfants qui ont été victimisées et qui veulent apporter des changements positifs dans leur vie. Le Centre propose des programmes et des ressources adaptés culturellement dans un milieu résidentiel.

NEW DIRECTIONS FOR CHILDREN, YOUTH AND FAMILIES

Téléphone : 786-7051 (Winnipeg)

Site Web : www.newdirections.mb.ca (en anglais seulement)

Cet organisme, qui s'intéresse au développement des enfants, des jeunes et des familles, offre des programmes de thérapie familiale, d'intervention d'urgence, de garde en établissement et d'éducation.

NORTH END COMMUNITY RENEWAL CORPORATION

Winnipeg : 927-2333 (Winnipeg)

La North End Community Renewal Corporation favorise le renouvellement économique, social et culturel du quartier North End de Winnipeg.

NORTH END WOMEN'S CENTRE INC.

Téléphone : 589-7347 (Winnipeg)

Site Web : www.newcinc.org (en anglais seulement)

Le North End Women's Centre fournit gratuitement des services d'orientation et des renseignements à l'appui, des séances de consultation individuelle et de groupe, une halte-accueil avec accès communautaire par téléphone, des ateliers éducatifs, de la documentation, des projets de développement communautaire, des programmes de développement économique de la collectivité, deux foyers d'accueil transitoires, une aide pour répondre aux besoins de base, des occasions de faire du bénévolat et un soutien aux autres organismes communautaires.

P.A.T.H. CENTRE

Téléphone : 927-2300 (Winnipeg)

Le P.A.T.H. Centre (Planning Alternative Tomorrows with Hope) aide les résidents du quartier North End à accéder aux ressources communautaires, à une autonomie financière et à un emploi. Des programmes comme les groupes de discussion « Circle of Friends », le programme d'accès à l'informatique et à Internet et l'outil d'évaluation professionnelle « True Color » font de ce guichet unique un atout dans le quartier.

PLESSIS FAMILY RESOURCE CENTRE

Téléphone : 777-1214 (Winnipeg)

Le Plessis Family Resource Centre offre des renseignements sur les compétences parentales à l'intention des adolescents, une garderie pour les tout-petits, des cuisines communautaires, une coopérative d'artisanat et des repas communautaires. Les centres de ressources familiales peuvent aussi offrir des possibilités d'acquérir une expérience de travail.

PROJET ART CITY

Téléphone : 775-9856 (Winnipeg)

Le projet Art City est un centre artistique communautaire qui offre gratuitement des programmes en arts de qualité à des gens de tous les âges.

RESOURCE ASSISTANCE FOR YOUTH (RAY)

Téléphone : 783-5617 (Winnipeg)

Site Web : www.rayinc.ca (en anglais seulement)

Resource Assistance for Youth fournit aux jeunes en difficulté des services d'intervention, de traitement, de récupération et de prévention au moyen de l'intervention directe, de diverses ressources et de renvois.

SPENCE NEIGHBOURHOOD ASSOCIATION

Téléphone : 783-5000 (Winnipeg)

La Spence Neighbourhood Association donne la parole aux résidents pour changer les systèmes et les institutions de manière à prévenir la criminalité dans la collectivité.

SPORT MANITOBA, RÉGION DE WINNIPEG

Téléphone : 925-5907 (Winnipeg)

Sport Manitoba favorise une participation accrue des Manitobains et des Manitobaines et la recherche de l'excellence dans tous les sports, aussi bien pour les sports récréatifs et les sports locaux que pour l'élite sportive.

ST. ANNE'S FAMILY RESOURCE CENTRE

Téléphone : 255-8387 (Winnipeg)

Le St. Anne's Family Resource Centre permet à 98 ménages d'avoir accès à des programmes, à des ordinateurs publics, à une formation axée sur l'emploi, à une préparation à une entrevue d'emploi, à un service de règlement des conflits et à un counselling en cas de crise.

STREET CONNECTIONS

Téléphone : 940-3687 (Winnipeg)

Propose des programmes de réduction des méfaits à l'intention des jeunes de la rue, dont les consommateurs de drogues et les jeunes victimes d'exploitation sexuelle qui se prostituent.

TEEN TOUCH

Téléphone : 783-1116 (Winnipeg)

N° sans frais : 1 800 563-8336

Ligne d'écoute téléphonique en service 24 heures par jour à l'intention des adolescents en détresse et de leur famille, qui peuvent s'exprimer en toute confidentialité sans être jugés. Les bénévoles qui répondent aux appels sont formés pour écouter, proposer des choix et orienter.

WELCOME PLACE

Téléphone : 977-1000 (Winnipeg)

Welcome Place favorise et soutient la protection et la réinstallation des réfugiés et assure une gamme de services pour accueillir et aider les réfugiés qui arrivent à s'établir et à s'intégrer à la société canadienne.

WII CHIIWAAKANAK LEARNING CENTRE

Téléphone : 789-1431 (Winnipeg)

Le Wii Chiiwaakanak Learning Centre de l'Université de Winnipeg fournit gratuitement des programmes, des locaux et des ressources aux particuliers et aux groupes communautaires. Le Wii Chiiwaakanak Learning Centre comble le fossé numérique et fournit aux étudiants autochtones et aux résidents du centre-ville la technologie leur permettant d'explorer leur passé et l'avenir.

WOLSELEY FAMILY PLACE

Téléphone : 788-8052 (Winnipeg)

Centre de ressource familiale dans la collectivité qui fournit des services sociaux et de santé holistiques à l'intention des familles.

WOODYDELL FAMILY RESOURCE CENTRE

Téléphone : 254-8581 (Winnipeg)

Les programmes du Woodydell Family Resource Centre sont offerts à tous les habitants du quartier Saint-Vital. On y trouve des services de garde pour les bébés et les tout-petits, des groupes de couture, une cuisine communautaire et des activités pour les femmes, dont l'artisanat.

YOUTH RESOURCE CENTRE

Téléphone : 477-1804 (Winnipeg)

Centre offrant des services d'information, d'orientation, de counseling informel et de soutien aux jeunes de 13 à 20 ans. Fournit aussi un refuge de courte durée, des aliments et des vêtements aux jeunes de 12 à 17 ans. Le centre est ouvert 24 heures par jour.

Partie F. Bibliographie

- Calgary Health Region – *Drugs and Alcohol – Talking to your Children*, non daté.
- Campbell, A. – *The Girls in the Gang*, 1984.
- Davidson, Peter et coll. – *Youth Gang Awareness*, 1991.
- Dolan, Edward et Shane Finney – *Violent Youth Crime in Canadian Social Trends*, 1992.
- First Nations University of Canada – *Street Gangs: A Review of the Empirical Literature on Community and Corrections – Based Prevention, Intervention and Suppression Strategies*, 2005.
- Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances – *Education Youth & Drugs*, non daté.
- Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances – *FAQ Resource*, 2006.
- Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances – *Fetal Alcohol Syndrome*, non daté.
- Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances – *SNIFF: Solvents Inhalants*, non daté.
- Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances – *Substance Use Among Manitoba High School Students*, 2001.
- Gabor, Thomas – *School Violence and the Zero Tolerance Alternative*, 1995.
- Gazette de la Gendarmerie royale du Canada – *Fetal Alcohol syndrome/effect children and gang violence* (FAS, FAE), 1999.
- Gazette de la Gendarmerie royale du Canada – *The Many Faces of Organized Crime*, 1998.
- Gendarmerie royale du Canada – *Premières nations et crime organisé*, 2006.
- Goldstein, Arnold, et Huff, C. – *Gang Intervention Handbook*, 1993.
- Goldstein, Arnold, et Huff, C. – *Gangs in America*, 1993.
- Gouvernement du Canada – *L'activité du crime organisé au Canada, 1998 : Résultats d'un sondage « pilote » mené auprès de 16 services policiers*, 1998.
- Gouvernement du Canada – *La violence chez les jeunes et l'activité des bandes de jeunes – Réponses aux préoccupations communautaires*, 1994.

- Gouvernement du Canada – *Les bandes de motards criminalisées*, 2004.
- Gouvernement du Canada – *Les gangs de rue*, 2004.
- Gouvernement du Canada – *Rapport annuel de 2005 sur le crime organisé au Canada*, 2005.
- Gouvernement du Manitoba – *Un travail collectif : des écoles accueillantes, des familles et des collectivités sûres*, non daté.
- Justice Manitoba – *Public Safety-Enforcement of The Safer Communities and Neighbourhoods Act & The Fortified Buildings Act*, novembre 2002.
- Juvenile Justice Bulletin - *Female Gangs: A Focus on Research*, 2001.
- Lester, John – *Teen Gangs: The First Signs*, 1991.
- Lieberman, Steve – *Suburbia Isn't Immune to Gangs*, 2003.
- National Crime Prevention Council – *Tools to Involve Parents in Gang Prevention*, 1994.
- The National Survey on Drug Use and Health – *Female Youths and Delinquent Behaviours*, novembre 2006.
- Nimmo, Melanie – *The "Invisible" Gang Member*, Canadian Centre for Policy Alternatives, 1999.
- Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention – *A Guide to Assessing Your Community's Youth Gang Problem*, juin 2002.
- Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention – *A Parent's Quick Reference Card*, non daté.
- Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention – *What Parents Can Do To Prevent Gang Involvement*, non daté.
- Parents, the Anti-Drug – Suspect Your Teen Is Using Drugs or Drinking?*, non daté.
- Ridd, Dawn – coordonnatrice provinciale du SAF, *Fetal Alcohol Syndrome and The Legal Process*, 2001.
- Service correctionnel du Canada – *Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC*, 2004.
- Service de police d'Edmonton – *Who Are Your Children Hangin' With?*, non daté.
- Services à la famille Manitoba – *It Takes a Whole Community: A Multi-System Approach to Street Gangs – Competency Based 318*, janvier 2000.

Spergel, Irving – *Youth Gangs: Problems and Responses*, 1991.

Spergel, Irving – *Preventing Involvement in Youth Gangs*, 1990.

U.S. Department of Justice – *Evaluating G.R.E.A.T. A School-Based Prevention Program*, 2004.

U.S. Department of Justice – Office of Justice Programs – Bureau of Justice Assistance – *Addressing Community Gang Problems: A Model for Problem Solving*, août 1999.

Walker, Sandra Gail – *Weapons in Canadian Schools*, 1994.

Williams, Sherwood – *Street Gangs*, 1990.

Winnipeg School Division – #1 *How to Keep Your Children Out of Gangs: A Parent's Guide*, 1997.

Partie G. – Annexe

Notes

Notes

Notes

Notes



Pour plus de renseignements ou pour faire part de vos suggestions ou commentaires, veuillez communiquer avec nous à :

Justice Manitoba

Direction de la sécurité publique

N° sans frais : 1 800 691-4264

Courriel : crimeprevention@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/justice/safe/gangproof/index.html